



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8541^e séance

Lundi 10 juin 2019, à 10 h 30

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Schulz
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Indonésie	M. Djani
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S (2019/461))

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2019/461)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; et M. João Miguel Ferreira de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique.

M. Tanin participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Pristina.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Vlora Çitaku à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/461, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Tanin.

M. Tanin (*parle en anglais*) : Comme le montrent les détails du rapport dont le Conseil de sécurité est saisi (S/2019/461), la situation au Kosovo, ainsi qu'entre Belgrade et Pristina, est à nouveau fragile. La séance d'aujourd'hui coïncide avec un anniversaire important : vingt ans se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a adopté une résolution complète en réponse au conflit, la résolution 1244 (1999). Au cours de ces 20 années, il

y a clairement eu des progrès et des changements dans de très nombreux domaines, au Kosovo, dans la région et dans le monde.

En même temps, nous devons faire une remarque supplémentaire. En l'absence d'un véritable et nécessaire processus de collaboration entre les parties à ce conflit, la situation ne restera pas simplement précaire, elle pourrait régresser. Cela a souvent été le cas. Des contacts productifs entre Belgrade et Pristina n'ont pas eu lieu depuis l'automne 2018, et bien qu'une grande attention soit accordée aux provocations et aux différends quotidiens, ce ne sont pas les seuls facteurs qui compliquent les efforts de reprise des négociations.

L'imposition par Pristina, en novembre dernier, de droits de douane de 100 % sur les marchandises serbes et bosniennes reste en vigueur, malgré l'appel quasi unanime de la communauté internationale à leur levée. Belgrade estime que la levée des droits de douane est une condition minimale à la reprise des pourparlers dans le format facilité par l'Union européenne. Les dirigeants de Pristina ont également défini des conditions publiques, bien que pas toujours d'une seule voix, et même si une équipe de négociation de Pristina a été créée, ses pleines responsabilités doivent encore être mises au clair. Pour réduire ces nuances complexes à une seule évaluation, je dirais que de multiples signaux publics inconciliables entravent tous les efforts visant à assurer la pleine participation des deux parties à un processus unique ou définitif.

Dans de telles circonstances, les dirigeants de toutes les parties doivent s'acquitter de leur responsabilité d'éviter que cette situation complexe ne s'aggrave sérieusement. Un engagement de bonne foi, sans menaces ni ultimatums, est nécessaire pour rétablir les conditions de la reprise et de la poursuite du dialogue politique. J'espère que tous les acteurs concernés seront en mesure de travailler collectivement pour faire en sorte que les parties profitent de la réunion prévue en juillet à Paris pour revenir aux questions de fond, en particulier à celles qui touchent directement la vie des personnes et des communautés. S'engager plus activement avec un plus large éventail de parties prenantes, prendre l'engagement de servir les intérêts des populations qui espèrent de meilleures perspectives, et assurer une participation significative et égale de toutes les composantes de la société, ce sont là autant d'éléments essentiels pour faire quelque peu avancer le processus politique, mais malheureusement chacun de

ces éléments semblait faire défaut dans les efforts que nous avons observés au cours de la période passée.

L'un des faits nouveaux importants survenus depuis la fin de la période considérée officielle a été l'organisation d'élections dans les quatre municipalités à majorité serbe du nord du Kosovo. À la suite de la démission des maires de ces municipalités en réponse à l'augmentation par Pristina des droits de douane sur les produits serbes et bosniens, le Président du Kosovo a appelé à la tenue d'élections extraordinaires, qui ont eu lieu le 19 mai. Les élections se sont déroulées dans le calme. Selon la Commission électorale centrale du Kosovo, les élections se sont soldées par une nette victoire pour les candidats de la Liste serbe qui détenaient déjà le pouvoir dans les municipalités concernées, et qui ont obtenu plus de 90 % des voix. La compétition électorale limitée et la participation politique limitée dans les communautés serbes du Kosovo ont été soulignées par certains représentants diplomatiques qui suivaient le processus électoral.

Dans la matinée du 28 mai, la police du Kosovo a mené une opération spéciale, principalement dans les municipalités du nord du pays, visant des personnes soupçonnées de contrebande et de criminalité organisée, en vertu de mandats d'arrêt délivrés par le tribunal de première instance de Pristina. L'opération a conduit à l'arrestation d'un certain nombre de suspects, notamment des responsables locaux. Des suspects et des agents des services de police du Kosovo ont été blessés au cours de l'opération. Toujours au cours de l'opération, deux membres du personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), un membre international et un membre recruté localement, basés à Zubin Potok, une municipalité du nord du pays, ont été arrêtés et blessés au cours d'incidents distincts. Il incombe à l'ONU de déterminer objectivement les circonstances qui ont une incidence sur son personnel, ce que nous faisons déjà de manière systématique et en pleine conformité avec la pratique de l'ONU, ainsi qu'avec l'impératif de déterminer les faits rapidement. Il est particulièrement important que les membres du Conseil le sachent, compte tenu de l'étendue des informations non vérifiées et des hypothèses gratuites qui sont depuis lors apparues dans le domaine public.

Aujourd'hui, je voudrais faire publiquement état de quelques autres points pertinents.

Premièrement, les immunités dont bénéficient les membres de notre personnel contre l'arrestation et la détention ne sont pas respectées. Des biens appartenant

à l'Organisation des Nations Unies ont également été saisis et fouillés de manière indue, en violation de toutes les lois pertinentes et des immunités dont bénéficie l'Organisation.

Deuxièmement, en dépit de nos demandes et d'une relation de travail généralement productive avec les autorités de Pristina, ces autorités partagent actuellement très peu de preuves pertinentes ou de données de fait avec l'ONU concernant l'arrestation de notre personnel et les blessures qui lui sont infligées. Simultanément, les autorités du Kosovo ont publié des déclarations dans la presse. Il y a également eu une lettre adressée aux États Membres de l'ONU, qui contient des informations ne reposant pas sur des éléments de preuve suffisants, contrairement à ce que prévoit l'essentiel de nos accords jusqu'à présent, et qui évite les questions essentielles à la conduite d'une enquête objective.

Troisièmement, au lendemain du transfert en dehors du Kosovo du membre de notre personnel international pour qu'il reçoive les soins médicaux nécessaires, il a été publiquement déclaré *persona non grata*, et j'ai reçu en parallèle, à cette occasion, une communication des autorités de Pristina de contenu identique. Comme je l'ai déjà indiqué, la doctrine *persona non grata* ne s'applique pas s'agissant du personnel des Nations Unies.

Quatrièmement, je suis alarmé que les deux membres du personnel aient apparemment subi un usage excessif de la force et aient été maltraités lors de leur arrestation par la police, ce qui leur a causé des blessures nécessitant une hospitalisation. C'est là une question qui constituera un élément essentiel de l'enquête que nous avons lancée.

Durant ces événements, j'ai été obligé d'appeler à plusieurs reprises à la libération immédiate du membre du personnel des Nations Unies, ainsi qu'au respect de leurs droits et immunités. Ceci n'aurait pas été nécessaire si les autorités avaient respecté l'immunité du personnel de la MINUK et communiqué avec la Mission de façon plus directe et en temps opportun. Mais nous ne continuons pas moins d'espérer que la communication avec les autorités de Pristina au plus haut niveau s'améliorera tandis que nous nous efforçons de faire la lumière sur les événements du 28 mai.

Je voudrais aussi préciser que notre Mission appuie pleinement tous les efforts que déploient les institutions de Pristina pour lutter contre les réseaux de la criminalité organisée et éliminer la corruption publique. Cette lutte, comme je l'ai souligné dans ma déclaration

publique du 28 mai, doit aussi être menée dans le cadre de l'état de droit international et des principes des droits de l'homme, au respect desquels veillent l'ONU et, par-dessus tout, le Conseil.

Malgré les événements tels que ceux du 28 mai, la MINUK continue de concentrer ses efforts et de consacrer ses ressources à la réalisation des objectifs de paix et de stabilité au Kosovo et dans la région. Nous ne pourrions le faire efficacement qu'avec l'appui direct du Conseil.

Sur le plan interne, je revois sans cesse les priorités de notre Mission, et j'aurai besoin de l'appui du Conseil pour veiller à ce que nous continuions de nous acquitter de notre rôle de la façon la plus efficace et la plus appropriée. Notre démarche est guidée par le programme de prévention du Secrétaire général, et l'accent placé par la Mission sur l'instauration de la confiance entre les communautés l'illustre parfaitement. En cela, nous collaborons étroitement avec tous les acteurs engagés dans des efforts de bonne foi visant à transformer un environnement de conflit contenu en un environnement de paix et de progrès.

En collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et nos autres partenaires internationaux sur le terrain, nous continuons de doter en moyens d'action ceux qui travaillent au renforcement de la confiance, notamment dans les domaines des droits linguistiques et des droits de l'homme d'une manière plus générale, de l'autonomisation des jeunes, de l'égalité des sexes, de la justice et du dialogue intercommunautaire. Nous suivons en cela une feuille de route élaborée lors du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo qui s'est tenu en mai 2018, en utilisant les espaces publics au Kosovo pour souligner la priorité de la réconciliation exprimée par les dirigeants du Kosovo. Les débats que nous encourageons sont conçus expressément pour aborder les domaines d'intérêt public les plus sensibles, notamment le processus de prise de décisions politiques, la tolérance religieuse, l'autonomisation des jeunes face au défi redoutable consistant à surmonter le passé et à garantir un avenir plus juste et plus pacifique à la génération future.

Nous continuons de viser à établir un dialogue direct avec les institutions du Kosovo pour aider à la mise en oeuvre des initiatives en faveur des droits de l'homme et de la législation y afférente. Bien que cela ait largement disparu derrière les nouvelles d'actualité durant la même période, le 24 mai le Groupe de travail sur les personnes disparues s'est réuni à Pristina et a

convenu de plusieurs mesures très concrètes pour recueillir conjointement d'autres renseignements nécessaires pour régler les cas non encore élucidés. Le même groupe soumettra bientôt un rapport décrivant les actions menées depuis 2004, période au cours de laquelle des identifications ont pu être effectuées dans plus de 3300 cas.

Avec tous nos partenaires, nous nous efforçons constamment de trouver des moyens novateurs pour promouvoir la confiance. Nous espérons que les institutions des deux côtés continueront de se joindre à nous dans cet effort. La troisième Assemblée de la jeunesse des Nations Unies, organisée conjointement par la MINUK et l'UNICEF, avec la participation capitale de l'Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse, a recommandé précisément aux jeunes de tout le Kosovo d'établir le dialogue avec leurs institutions gouvernementales et non-gouvernementales. La journée Portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, organisée à Pristina en collaboration avec l'Union européenne (UE), a souligné la nécessité d'une plus grande inclusion et d'une plus grande participation des femmes aux processus politiques, y compris au plus haut niveau.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour me féliciter que le fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les communautés ashkali, égyptienne et rom ait reçu sa toute première contribution. Le Secrétaire général a demandé d'autres contributions, qui sont essentielles pour répondre de façon appropriée aux besoins de ces groupes vulnérables.

La MINUK continuera de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux, en particulier l'Union européenne et la Force de paix au Kosovo, ainsi qu'avec nombre d'acteurs bilatéraux qui investissent leurs ressources dans la stabilité du Kosovo, la réconciliation entre communautés et le développement économique. Nos partenaires internationaux ont investi des ressources substantielles au Kosovo et dans la région, et les parties ont fait part de leur souhait de se rapprocher encore de l'Union européenne. Je leur demande donc de faire leur part et d'assumer leurs responsabilités afin d'atteindre l'objectif de la normalisation des relations et d'aider à apporter à la région non seulement une stabilité plus durable, mais aussi une prospérité accrue.

Pour terminer, au nom de tout le personnel de la MINUK, je tiens à remercier le Conseil de son soutien et à lui donner de nouveau l'assurance que nous

continuerons à remplir le mandat de paix et de sécurité qu'il nous a confié.

Le Président (*paS/PV.8541rle en arabe*) : Je remercie M. Tanin de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. de Serpa Soares.

M. de Serpa Soares (*parle en anglais*) : Je voudrais, au début de mon exposé, donner un bref aperçu du régime juridique d'immunité dont jouissent les membres du personnel des Nations Unies au Kosovo, étant donné qu'il s'agit là d'un élément important pour apprécier la réponse globale aux événements du 28 mai et à leurs suites.

Le régime d'immunité applicable à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à son personnel au Kosovo est énoncé dans le Règlement No 2000/47 du 18 août 2000 concernant le statut, les privilèges et immunités de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de la MINUK, et de leurs personnels au Kosovo. Les dispositions pertinentes sont les sections 3.3 et 3.4, lues conjointement avec la section 5.

En application de la section 3.3 du Règlement 2000/47 de la MINUK, le personnel de la MINUK, y compris le personnel recruté localement, jouissent de l'immunité de juridiction pour tous les actes accomplis par eux, y compris leurs paroles et écrits, en leur qualité officielle au Kosovo. C'est ce qu'on appelle souvent l'immunité fonctionnelle. Conformément à l'article 5 de ce même règlement, cette immunité spécifique est maintenue après l'expiration du mandat de la Mission et lorsque le personnel n'est plus employé par la MINUK.

En outre, l'article 3.4 du Règlement 2000/47 de la MINUK dispose que les membres de la MINUK bénéficient d'une immunité contre toute forme d'arrestation ou de détention et que, s'ils sont placés en détention par erreur, ils doivent immédiatement être remis aux autorités de la Mission.

Je voudrais souligner que l'immunité de juridiction dont bénéficie le personnel de la MINUK au Kosovo profite à la MINUK, et non aux personnes concernées. Il est important de noter que le Secrétaire général a le droit et le devoir de lever l'immunité accordée au personnel de la MINUK dans tous les cas où, à son avis, cette immunité empêcherait que justice soit faite et peut être levée sans porter préjudice aux intérêts de la Mission. Tout cela est clairement énoncé à l'article 6.1 du Règlement 2000/47 de la MINUK.

Comme les membres du Conseil le comprendront aisément, pour que l'immunité et la procédure que je viens de décrire soient efficaces, les autorités locales, avant d'engager une action en justice contre le personnel de la MINUK, doivent d'abord informer le Secrétaire général – en l'occurrence son Représentant spécial, M. Tanin – des faits et circonstances entourant les actes des membres du personnel concernés, et ce avec un degré de précision suffisant pour déterminer si ces actes peuvent être couverts par l'immunité. M. Tanin indique ensuite aux autorités si l'immunité s'applique et, si ce n'est pas le cas, une action en justice peut être engagée contre le personnel de la MINUK.

La résolution 1244 (1999), en vertu de laquelle la MINUK a été créée, reste en vigueur, et le cadre juridique établi par la MINUK conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par ladite résolution continue de s'appliquer, même si les circonstances sont très différentes aujourd'hui. Il s'agit notamment du Règlement 2000/47 de la MINUK relatif aux statut, privilèges et immunités de la KFOR, de la MINUK et de leur personnel au Kosovo.

Après l'adoption de la déclaration d'indépendance par l'Assemblée du Kosovo le 17 février 2008, le Secrétaire général a porté cette information à l'attention du Conseil de sécurité et déclaré

« qu'en attendant un avis du Conseil, l'ONU considérerait que la résolution 1244 (1999) restait en vigueur et que la MINUK continuait de s'acquitter de sa mission à la lumière de l'évolution de la situation » (*S/2008/354, par. 4*).

Depuis lors, le Secrétaire général a maintenu une position de neutralité. Cela concerne la poursuite des opérations de la MINUK compte tenu des circonstances actuelles et sa collaboration active avec les autorités du Kosovo d'une manière qui n'implique la reconnaissance d'aucun État. Cette approche continue d'être suivie.

Comme l'a indiqué le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, deux membres du personnel de la MINUK ont été arrêtés et placés en détention le 28 mai dernier, pendant une opération de police dans le nord du Kosovo. Ils ont par la suite été libérés. Le ressortissant russe Mikhail Krasnoshchekov, membre du personnel recruté sur le plan international et chef d'équipe au bureau de la MINUK à Zubin Potok, a été libéré le 28 mai dernier. Le Serbe du Kosovo Dejan Dimovic, assistant aux programmes au bureau de la MINUK à Zubin Potok, a été relâché le 29 mai dernier.

L'arrestation et la détention de M. Krasnoshchekov et de M. Dimovic étaient contraires à leurs privilèges et immunités en tant que membres du personnel de la MINUK, comme énoncé dans le Règlement 2000/47.

D'après les faits portés à notre connaissance jusqu'à présent, nous croyons comprendre que M. Krasnoshchekov et M. Dimovic étaient tous deux en mission officielle pour surveiller les opérations de police dans le nord du Kosovo au moment de leur arrestation. Comme M. Tanin l'a fait remarquer – et je dois dire que nous partageons son inquiétude –, il est très préoccupant que les deux membres du personnel aient été battus et maltraités pendant leur arrestation. Tous deux ont dû recevoir des soins médicaux à leur sortie de prison. M. Krasnoshchekov a été transféré à l'hôpital de Belgrade le 30 mai dernier, et s'y trouve toujours. M. Dimovic, pour sa part, a été hospitalisé au Kosovo le 30 mai et a pu sortir de l'hôpital le 3 juin dernier.

Comme cela est requis dans ce type de situations, le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU a ouvert une enquête interne afin de recueillir toutes les informations disponibles sur les circonstances entourant l'arrestation et la détention de M. Krasnoshchekov et de M. Dimovic et d'examiner les allégations des autorités du Kosovo concernant leur comportement. Pour autant que nous sachions, il est toujours possible que les deux membres du personnel de la MINUK soient traduits en justice au Kosovo. Pour ce qui est de M. Krasnoshchekov, la MINUK a reçu du Chef des poursuites de la municipalité de Mitrovica une demande de levée d'immunité, qui, selon nous, le concerne, bien que son nom ne soit pas correctement orthographié dans le document. Dans cette demande, M. Krasnoshchekov est accusé de coparticipation à l'« entrave à l'exercice des fonctions d'agents publics » et « de participation à la commission en groupe d'une infraction pénale et d'actes de vandalisme ». Cette demande est actuellement examinée par mon bureau.

Quant à M. Dimovic, la MINUK n'a pas reçu de demande visant à lever son immunité. Ce que nous savons, c'est qu'il a été inculpé d'« entrave à l'exercice des fonctions d'agents publics » et qu'il a comparu le 29 mai dernier aux côtés de cinq autres accusés devant le tribunal de première instance de Mitrovica, dont dépend la section de Zubin Potok. L'audience avait pour but d'examiner une demande du ministère public tendant au maintien en détention de M. Dimovic, ainsi qu'à la mise en détention des cinq autres personnes accusées. La MINUK a obtenu une traduction sommaire de ces

procédures judiciaires, qu'il a transmise au Siège de l'ONU. À la lecture de ce document, nous comprenons que la libération de M. Dimovic et des cinq autres accusés, le 29 mai dernier, a été décidée sur la base de l'absence d'éléments de preuve suffisants pour supposer raisonnablement qu'il s'agit d'une infraction pénale. Lors de son audience, M. Dimovic était représenté par un conseil privé et accompagné d'un membre du personnel de la MINUK. Nous croyons comprendre que la décision de libérer les coaccusés est toujours susceptible d'appel par le ministère public. L'audience d'appel est prévue la semaine du 10 juin.

Une enquête interne approfondie, menée par l'ONU, permettra de mieux comprendre les faits pertinents, ce qui aidera l'Organisation à envisager les prochaines étapes, notamment au titre du Règlement 2000/47 de la MINUK relatif aux statuts, privilèges et immunités de la KFOR, de la MINUK et de leur personnel au Kosovo.

Avant de conclure, je voudrais rappeler que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, a pris note de la réception par la MINUK, le 31 mai dernier, d'une notification officielle déclarant M. Krasnoshchekov *persona non grata* au Kosovo. Comme le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, l'a fait remarquer dans une déclaration très claire aux autorités du Kosovo, et comme le porte-parole adjoint l'a également noté lors de son exposé du 3 juin dernier, le principe de *persona non grata* ne s'applique pas au personnel des Nations Unies et n'est pas prévu par le Règlement 2000/47. Toute préoccupation concernant un membre du personnel de la MINUK doit être adressée au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, afin que la MINUK puisse traiter la question conformément à son statut, ses privilèges et ses immunités. À cet égard, je tiens à souligner que l'Organisation prend très au sérieux les allégations de fautes commises par le personnel des Nations Unies dans l'ensemble de l'Organisation et qu'elle prend rapidement les mesures qui s'imposent.

Les autorités du Kosovo devront continuer de coopérer pleinement pour faciliter l'enquête de l'ONU, en vue de permettre au Secrétaire général de déterminer les prochaines mesures à prendre dans le cadre juridique que je viens de présenter.

Je voudrais remercier le Conseil et ses membres de m'avoir donné l'occasion de faire cet exposé.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. de Serpa Soares de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement pris par le Conseil de sécurité de faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole à M. Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

M. Dačić (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je remercie le Secrétaire général António Guterres et le Représentant spécial Tanin des efforts qu'ils déploient pour appliquer le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), conformément à la résolution 1244 (1999).

Depuis près de deux ans, nous débattons, lors des séances du Conseil de sécurité, pour savoir si nous devons nous réunir deux, trois ou quatre fois par an; dans l'intervalle, toutefois, la situation au Kosovo-Metohija n'a cessé de se dégrader. Malheureusement, au vu de la situation actuelle, il semble bien que la décision de réduire le nombre des séances a été prise trop tôt. Je pense cependant que nous avons à présent dépassé les questions de procédure et que nous allons maintenant pouvoir aborder les questions fondamentales et faire en sorte que nos séances portent des fruits. En dépit de certaines assertions selon lesquelles nos délibérations sont souvent empreintes d'hostilité et peu constructives, l'examen de la situation au Kosovo-Metohija au Conseil est une occasion à ne pas manquer pour informer le Conseil de sécurité et la communauté internationale, de manière transparente et régulière, sur la situation sur le terrain et les principaux défis auxquels nous sommes confrontés dans la province en matière de politique et de sécurité, quel que soit leur degré de difficulté, et même si nos positions sont à l'évidence différentes.

Pour commencer, qu'il me soit permis d'appeler à nouveau à dialoguer et à régler par des moyens pacifiques et par le compromis le problème qui dure depuis des décennies au Kosovo-Metohija. J'espère que tous les membres du Conseil souscriront à ce appel et, ce faisant, affirmeront haut et fort ce dont nous avons besoin pour un dialogue fructueux. Et ce dont nous avons besoin, ce sont des parties qui se comportent de

manière rationnelle et raisonnable, et qui sont prêtes à discuter et à mettre en œuvre ce dont elles ont convenu. Dans le cadre des négociations menées à Bruxelles avec la facilitation de l'Union européenne, c'est ainsi que l'une des parties au dialogue de comporte depuis le tout début. Malheureusement, ce n'est pas le cas de l'autre partie.

La semaine dernière, Pristina nous a fait savoir qu'elle n'envisageait pas de mettre quoi que ce soit en œuvre de ce qui a été convenu il y a six ans, y compris la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo. Cette déclaration de Hashim Thaçi nous pousse à nous demander ce que nous faisons depuis le début. De fait, si un accord est conclu, puis signé, et garanti également par l'Union européenne, mais qu'il n'est pas appliqué par Pristina pendant six ans et que, au final, il est clairement rejeté, la question qui se pose est : s'agissait-il vraiment d'un dialogue? Ce n'est pas seulement que la Serbie a été bernée, elle que la communauté internationale tout entière a encouragée à poursuivre le dialogue et a appelée à faire preuve de patience face aux attermoissements constants de Pristina s'agissant de la mise en œuvre d'un accord quelconque. C'est aussi qu'un coup sérieux a été porté à la crédibilité de l'Union européenne, qui a apposé sa signature sur l'accord de Bruxelles, garantissant ainsi son application.

Je tiens à rappeler encore une fois que, en août 2013, en ma qualité, à l'époque, de Premier Ministre de la Serbie, j'ai signé, aux côtés de Hashim Thaçi et de Catherine Ashton, le Premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, que nous surnommons depuis l'Accord de Bruxelles. Les négociations qui avaient précédé sa signature n'ont pas été faciles du tout pour la Serbie; cependant, mon pays, partenaire responsable, a mis en œuvre toutes les obligations qu'il a contractées. La Serbie n'a signé cet accord que parce qu'il garantissait la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo.

Les représentants de Pristina, en revanche, n'ont pas mâché leurs mots pour dire qu'ils n'appliqueraient rien de ce qui avait été convenu. Puis, parce qu'ils étaient mécontents de leur traitement, ils ont menacé l'Union européenne d'envisager l'unification avec l'Albanie, ainsi que l'annexion de trois municipalités de plus dans le sud de la Serbie. Peut-on considérer Pristina comme une partie sérieuse et responsable avec laquelle nous devrions continuer à négocier? Et qui peut nous convaincre désormais qu'elle ne se comportera pas à

nouveau ainsi à l'avenir? Dans cette chorale sinistre, ils ont été rejoints par les messages menaçants du Premier Ministre albanais, Edi Rama, sur l'unification de l'Albanie et du Kosovo, auxquels rien n'a été répondu et qu'on balaie de la main en prétendant qu'ils ne sont pas sérieux.

Il y a deux semaines, une opération dite de lutte contre la corruption et la criminalité organisée a été menée dans le nord du Kosovo-Metohija. L'unité de soutien aux opérations régionales, la police spéciale du Kosovo, a arrêté plus de 30 personnes. La Serbie appuie la lutte contre la criminalité organisée sur l'ensemble de son territoire, mais les fusils d'assaut, le recours excessif à la force et le spectacle télévisé qui a suivi l'opération témoignent d'un tout autre objectif. Et cet objectif était d'intimider les Serbes qui sont encore au Kosovo-Metohija. Dans ce sens, plus de 70 véhicules de combat ont été déployés; des Serbes ont été brutalement battus, alors que des Albanais étaient appréhendés sans le moindre usage de la force. Si ces agissements inacceptables ne sont pas largement condamnés, y compris par le Conseil, ils auront atteint leur but : la population serbe du Kosovo-Metohija continuera d'être intimidée et terrorisée.

Au lendemain de la signature de l'Accord de Bruxelles, j'ai assisté, aux côtés d'Aleksandar Vučić, de Catherine Ashton et de Hashim Thaçi, à une réunion au siège de l'OTAN, à Bruxelles; il y fut convenu qu'aucune force de sécurité du Kosovo n'entrerait le nord tant que deux conditions n'auraient pas été remplies : premièrement, la Force de paix au Kosovo (KFOR) serait notifiée et, deuxièmement, les représentants des communautés à majorité serbe dans le nord du Kosovo-Metohija en seraient avisées. Dans ce cas précis, ces conditions n'ont pas été remplies. En outre, deux membres du personnel de l'ONU ne se sont vu épargner ni brutalité ni arrestation; or ils n'ont opposé aucune résistance et ils n'étaient pas armés. Je me suis entretenu avec le Représentant spécial Tanin qui m'a officiellement informé que ces deux agents étaient, en l'occurrence, en service. Mikhaïl Krasnoshchokov a été passé à tabac et arrêté illégalement, avant d'être déclaré *persona non grata*, en violation de la convention pertinente des Nations Unies. Même les membres de la Mission des Nations Unies ne sont plus en sécurité au Kosovo. Comment peut-on espérer que la Mission s'acquitte de son mandat alors que ses agents peuvent être attaqués et déclarés indésirables au gré de Pristina, dès lors qu'ils ne lui conviennent pas? Jusqu'où ira-t-on? Jusqu'à l'expulsion de toute la Mission? Sans vergogne,

Pristina propose maintenant au Secrétaire général de négocier avec lui la présence future de la MINUK dans le nord du Kosovo. Je rappelle que c'est le Conseil qui décide du mandat de la Mission et qu'il a été défini par la résolution 1244 (1999).

Les faits nouveaux survenus au cours des semaines et mois écoulés au Kosovo-Metohija montrent avec éloquence que la communauté internationale devrait être beaucoup plus vigilante et investir beaucoup plus d'efforts et que les organisations internationales au Kosovo-Metohija devraient être beaucoup plus actives. Nous avons vu récemment que certains membres du Conseil de sécurité demandent un soi-disant examen stratégique du mandat de la MINUK et une réduction de la voilure, voire le retrait, de la Mission. À l'heure actuelle, toutefois, il est difficile d'envisager un quelconque changement, et encore moins d'agir dans ce sens. Assurément, nous comprenons tous désormais à quel point nous sommes loin aujourd'hui de la stabilité et de la sécurité requises au Kosovo-Metohija pour que le Conseil n'ait plus à être saisi de la situation. Le risque d'une détérioration des conditions sur le terrain pourrait s'avérer coûteux et je suis sûr que, dans le contexte des récents faits nouveaux, personne ne veut courir ce risque. Malheureusement, les autorités de Pristina font la sourde oreille aux arguments; elles pensent qu'elles peuvent parvenir à réduire la taille de la Mission en passant son personnel à tabac et en l'expulsant.

Aujourd'hui même, il y a 20 ans, prenaient fin l'agression et les bombardements illégaux de la République fédérale de Yougoslavie par l'OTAN, menés sans l'approbation du Conseil. Nous sommes tous conscients des effets négatifs qu'a eu ce précédent sur les relations internationales et les divers événements survenus dans le monde au cours des 20 dernières années. En cette occasion, cependant, je ne saurais passer sous silence les nombreuses victimes civiles et leur triste sort, et les ravages subis par la Serbie du fait d'un bombardement à l'uranium appauvri qui a duré 78 jours. Je me dois de mentionner les 666 victimes du Kosovo-Metohija recensées après le 10 juin 1999, après la fin de la guerre, après l'arrivée de la KFOR. Sur ces 666 victimes, 562 étaient des Serbes, tandis que 7 391 de ces 8 134 attaques visaient des Serbes. Vingt ans plus tard, la seule chose que nous pouvons dire avec certitude est que les principales victimes du conflit au Kosovo-Metohija et du bombardement de la République fédérale de Yougoslavie sont des civils innocents qui ont été tués ou expulsés, qu'il s'agisse de Serbes, d'Albanais ou de membres d'un autre groupe ethnique. En dépit de

divergences de vues sur cette question, il est indéniable que toutes les parties ont commis des crimes et qu'il y a eu des victimes dans tous les camps. Malheureusement, nous ne pouvons pas ramener les victimes, mais nous pouvons tirer des leçons de nos erreurs et veiller à ce qu'elles ne se reproduisent pas. Par conséquent, il faut condamner tous les crimes, pleurer toutes les victimes, cesser de recourir à la guerre comme moyen de régler les conflits et s'engager sur la voie d'une réconciliation durable et de la stabilité économique et politique en vue de parvenir à des compromis et à une solution durable.

Il y a 20 ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1244 (1999). Je vais essayer de décrire comment ses dispositions concordent avec les faits sur le terrain, car cela en dit long sur la validité et la pertinence de la résolution et de la MINUK, ainsi que sur la tâche qui nous attend. En élaborant le mandat de la présence internationale au Kosovo-Metohija, au dixième alinéa du préambule de cette résolution, le Conseil de sécurité a réaffirmé

« L'attachement de tous les États Membres à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie et de tous les autres États de la région, au sens de l'Acte final d'Helsinki ».

Toutefois, nombreux sont ceux qui ont invoqué avec force cette disposition de la résolution pour occulter le fait qu'une minorité ethnique – la minorité albanaise, dont le pays d'origine est l'Albanie –, a essayé de faire sécession d'un pays souverain et de s'approprier une partie de son territoire.

Au paragraphe 5 de l'annexe 2 à la résolution, le Conseil de sécurité appelle notamment à « la mise en place ... d'une administration intérimaire ... permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre en paix dans des conditions normales. » Au paragraphe 9 c), le Conseil de sécurité évoque également la nécessité d'« établir un environnement sûr pour que les réfugiés et les personnes déplacées puissent rentrer chez eux ». Des efforts ont été consentis à cet égard et certains réfugiés et personnes déplacées sont effectivement rentrés chez eux. Pourtant, seulement 1,9% des Serbes sont rentrés définitivement chez eux alors que 200 000 d'entre eux ont quitté leur foyer depuis 20 longues années et ne rentreront probablement pas dans un proche avenir. Et nous savons tous pourquoi. En effet, à quoi ces personnes peuvent s'attendre si, année après année, elles sont victimes d'attaques organisées à coups de bâtons et de pierres,

même lorsqu'elles viennent rendre hommage à leurs morts à l'occasion de fêtes chrétiennes?

La liste des violations des droits de l'homme au Kosovo-Metohija est si longue qu'il n'est pas possible de les énumérer toutes. Le rapport sur les droits de l'homme au Kosovo de 2018 du Département d'État américain – dont nous ne sommes pas saisis aujourd'hui – indique ce que suit :

« Les incidents de sécurité contre les Serbes du Kosovo se sont poursuivis ... Au cours des sept premiers mois de l'année, il y a eu plus de 100 incidents, notamment des vols, des effractions, des actes de harcèlement verbal et des dommages aux biens des Serbes du Kosovo et de l'Église orthodoxe serbe. Les minorités ethniques ... ont fait face à différentes formes de discrimination institutionnelle et sociétale en matière d'emploi, d'éducation, de services sociaux, d'utilisation des langues, de liberté de circulation, de droit au retour dans leur foyer (pour les personnes déplacées) et d'autres droits fondamentaux.»

La triste vérité est qu'après 20 ans, le Kosovo-Metohija, qui était multi-ethnique, est devenu presque mono-ethnique. Je voudrais attirer à nouveau l'attention du Conseil sur certains faits. Alors que les Serbes vivaient dans 427 villes et villages avant 1999, ils ne vivent plus que dans 116 villes et villages. En d'autres termes, 311 des agglomérations dans lesquelles habitaient également des Serbes ont fait l'objet d'un nettoyage ethnique, c'est-à-dire qu'elles sont devenues exclusivement albanaises. Comment peut-on qualifier cela si ce n'est de nettoyage ethnique? Il s'agit là d'une preuve flagrante qu'il est erroné de prétendre qu'un génocide aurait été commis contre les Albanais; après tout, il y a plus d'Albanais aujourd'hui au Kosovo-Metohija qu'avant 1999, alors que plus de 200 000 Serbes ont été expulsés et que 311 de leurs agglomérations ont fait l'objet de nettoyage ethnique. Il s'agit de chiffres officiels, issus d'un recensement organisé au Kosovo. Je voudrais donner quelques exemples à cet égard. Il y avait plus de 40 000 Serbes à Pristina en 1999; aujourd'hui, il en reste moins de 100. En 1999, plus de 10 000 Serbes vivaient à Prizren, la capitale serbe sous le règne du tsar Dušan au XIV^e siècle – par parenthèse, la ville où je suis né –, et aujourd'hui, il ne reste que 23 Serbes. Malheureusement, et tragiquement pour les Serbes, ces chiffres sont exacts.

Aux paragraphes 11 i) et 14 de la résolution, le Conseil de sécurité évoque la nécessité de « maintenir l'ordre public » et « exige que tous les intéressés ... apportent leur entière coopération au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie ». Nous sommes convaincus que tous ceux qui ont commis des crimes doivent être traduits en justice, et nous avons honoré nos obligations. Toutefois, le bilan du Tribunal laisse beaucoup à désirer. Les Serbes ont été jugés et condamnés en appliquant toute la rigueur de la justice internationale et ils ont payé un lourd prix sur le plan personnel et politique. Par contre, les quelques individus qui ont été symboliquement jugés et condamnés dans l'autre camp ont été libérés rapidement, et aujourd'hui, on retrouve certains d'entre eux dans les couloirs du pouvoir à Pristina. Dans une déclaration récente, M. Philip Kosnett, l'Ambassadeur des États-Unis à Pristina, a exprimé ses vives préoccupations suite à la nomination de personnes non qualifiées à des postes de responsabilité au sein du Gouvernement kosovar, notamment des personnes condamnées pour crimes de guerre, faisant toujours l'objet d'un acte d'accusation pour des crimes graves et soupçonnées de graves abus de pouvoir.

Nous continuons d'espérer que justice sera rendue. Les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé, qui ont commencé leurs travaux récemment, ont du pain sur la planche. Certaines de personnes qui font l'objet d'enquêtes sont soupçonnées d'avoir commis des crimes odieux, notamment d'avoir enlevé et tué des Serbes, ainsi que des Albanais considérés comme déloyaux, en vue de prélever leurs organes. Le rapport de Dick Marty contient de nombreux éléments de preuve à cet égard. Nous espérons que ces personnes seront traduites en justice en dépit du temps qui s'est écoulé, de la destruction des preuves, de l'intimidation dont les témoins et leurs familles ont fait l'objet, et même de l'assassinat déplorable de témoins protégés.

La résolution 1244 (1999) stipule que la présence militaire internationale permettra d'assurer la sécurité de tous les habitants du Kosovo-Metohija. Cependant, en décembre dernier, une fois de plus, Pristina a fait fi de la résolution en décidant unilatéralement de créer un Ministère de la défense et de lancer un processus visant à transformer la Force de sécurité du Kosovo en Armée du Kosovo en dépit des avertissements de l'ONU, de l'Union européenne et de l'OTAN. Cette manœuvre dangereuse fait peser une menace sur la sécurité dans la province et au-delà et ne fait qu'exacerber la situation des Serbes et d'autres citoyens non albanais au Kosovo-Metohija.

Par le passé, Pristina a pris des mesures similaires, qui, malheureusement, n'ont pas été suffisamment condamnées par certains membres de la communauté internationale. Apparemment, cela a donné à Pristina le sentiment qu'il est possible de poser de tels actes et que ceux-ci sont tacitement approuvés dans certains milieux. C'est précisément pour ces raisons que les actes unilatéraux doivent être condamnés sans équivoque. La KFOR doit agir par anticipation et décourager toute tentative des forces kosovares de mettre en péril la paix et la sécurité des civils, car cela pourrait avoir des effets déstabilisateurs.

Devant cet organe suprême de l'Organisation mondiale, je voudrais indiquer au Conseil que selon les informations dont nous disposons, les autorités de Pristina planifient une attaque contre le nord du Kosovo-Metohija. Tout le monde ici doit en prendre note et arrêter la machine de guerre de Pristina avant qu'elle ne provoque d'autres effusions de sang. Je tiens également à rappeler au Conseil que la tâche de la KFOR est de préserver la paix et la sécurité de tous, y compris celle des Serbes du Kosovo-Metohija. Je tiens à demander au Conseil s'il le fera ou non, car je suis certain qu'il peut le faire. C'est un avertissement très sérieux.

Il est évident qu'en raison de l'inapplication de la résolution et des violations flagrantes de celle-ci par Pristina, le maintien du mandat de la MINUK est d'une importance cruciale pour le sort de beaucoup au Kosovo-Metohija. La Serbie est convaincue que la Mission doit rester pleinement engagée à l'égard de toutes les questions relatives à la mise en œuvre cohérente de ses buts et objectifs, et que son champ d'action ne doit pas être réduit ni son mandat, modifié. Dans le cas contraire, cela reviendrait à envoyer aux Serbes du Kosovo-Metohija le message qu'ils ne pourront pas rester sur leur terre ancestrale, et à ceux qui ont été déplacés le message que leur retour n'est pas souhaité, message conforme aux intentions et aux objectifs de Pristina. Si cela était permis, cela reviendrait pour la communauté internationale, l'ONU et le Conseil de sécurité à admettre qu'ils sont impuissants et qu'ils n'ont aucun moyen de mettre en œuvre les décisions qu'ils ont prises en vue de maintenir la paix et de créer un environnement propice à un règlement pacifique du conflit. Nous espérons et croyons que ce n'est pas le cas et que la MINUK restera au Kosovo-Metohija en assumant pleinement ses fonctions.

La Serbie a fait tout son possible pour normaliser la situation au Kosovo-Metohija, et nous sommes

fermement convaincus que les négociations sont le seul moyen de régler toutes les questions en suspens. Toutefois, si nous sommes les seuls à nous engager à dialoguer ou à adopter une approche constructive pour trouver une solution de compromis durable à la question du Kosovo-Metohija, cela ne suffit pas pour que les négociations se poursuivent à l'heure actuelle. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas de partenaire pour un dialogue sérieux et responsable et pourtant, les deux parties, Belgrade et Pristina, sont appelées à reprendre les négociations. Cela suppose qu'elles sont toutes les deux responsables de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations, alors qu'en fait, seule Pristina en est responsable. Comment pouvons-nous négocier si, au lieu d'éliminer les obstacles, l'autre partie fait tout ce qui est en son pouvoir pour en créer de nouveaux?

En novembre dernier, mécontente de ne pas avoir été faite membre d'INTERPOL et déçue du fait que 13 pays étaient revenus sur leur reconnaissance de l'indépendance unilatéralement déclarée du Kosovo, Pristina a imposé des droits de douane de 100 % sur les marchandises importées de Serbie centrale et de Bosnie-Herzégovine, mesure sans précédent dans le monde. Six mois plus tard, et malgré une condamnation par presque tous les acteurs internationaux et les appels à revenir sur cette décision insensée, Pristina n'est pas disposée à le faire. Non seulement elle fait peu de cas de ces appels, mais encore elle accumule provocations et actes unilatéraux qui ne peuvent que nous mener à la conclusion que Pristina prend systématiquement des mesures pour rendre le dialogue impossible. Comment comprendre autrement l'adoption en mars dernier de sa prétendue plateforme de dialogue, qui affirme que le seul objectif et résultat du dialogue est la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo par la Serbie?

En ce qui concerne les protestations publiques de Pristina et de certains membres du Conseil de sécurité contre l'annulation par les 13 pays de leur reconnaissance du Kosovo, ainsi que leurs accusations selon lesquelles les activités de la Serbie compromettent le dialogue, je voudrais rappeler au Conseil que 23 pays ont reconnu l'indépendance unilatéralement déclarée du Kosovo depuis le lancement du dialogue de Bruxelles, à la suite d'une intense campagne menée par Pristina et de pressions exercées par certains membres du Conseil de sécurité. En outre, Gent Cakaj, le Ministre albanais de l'Europe et des affaires étrangères, qui est né au Kosovo-Metohija, a déclaré que l'Albanie avait mis en place une équipe spéciale chargée de faire pression pour obtenir de

nouvelles reconnaissances et pour obtenir l'admission du Kosovo à des organisations internationales.

Cela fait maintenant sept ans que je participe aux séances du Conseil de sécurité et, durant tout ce temps, certains membres du Conseil ont exhorté tous les pays de vive voix, devant moi, à reconnaître le Kosovo et à voter pour son admission à INTERPOL, à l'UNESCO et à d'autres organisations internationales. Pourquoi ont-ils le droit de poser ces exigences et pas nous? Et pourquoi la question bouleverse-t-elle Pristina, Tirana et certains membres du Conseil alors que les doléances de la Serbie sont ignorées? Il semble que le Conseil considère cela comme normal. Par ailleurs, Pristina se plaint toujours du fait que la Serbie a empêché son admission à INTERPOL, mais le fait est qu'à l'Assemblée générale d'INTERPOL, tenue à Dubaï l'année dernière, seuls 75 de ses 194 membres ont voté pour l'admission du Kosovo. Qu'est-il arrivé aux 116 pays qui, selon Pristina, l'ont reconnue? Certains membres du Conseil voudraient nous faire croire que la petite Serbie est assez puissante pour avoir influencé la décision de nombreux membres d'INTERPOL.

Par ailleurs, les autorités de Pristina ont récemment adopté une résolution sur le prétendu génocide commis par la Serbie au Kosovo. Prendre de telles mesures revient à jouer avec le droit international. Elles intensifient les tensions entre les communautés et ne contribuent en rien à l'instauration d'un climat de réconciliation ou de dialogue. Le scandale autour des allégations faites par la députée kosovare Flora Brovina est également très éclairant dans ce contexte. Elle a été condamnée en Serbie pour une tentative de commettre un acte terroriste, mais dans un acte de bonne volonté de la part de mon pays, elle a été graciée en 2001. Elle a montré aux médias dans la soi-disant Assemblée du Kosovo une photographie censée prouver le viol présumé d'une femme albanaise par les forces serbes et a dit que cette femme, dont l'identité était connue, vivait encore au Kosovo. À l'issue d'une enquête menée non pas par Belgrade mais par le Bureau du Procureur spécialisé du Kosovo, avec une analyse d'experts de l'agence de criminalistique kosovare, et sur la base d'autres éléments de preuve, il a été conclu que la photographie n'était pas authentique. Les médias de Pristina ont indiqué que la photographie n'avait rien à voir avec le Kosovo, mais qu'elle avait été prise en Iraq et téléchargée sur Internet. Y a-t-il une personne qui pense vraiment qu'il soit possible de garantir justice aux victimes et aux survivants en exploitant abusivement et cruellement une tragédie et en présentant de fausses preuves? L'acte sans pitié de

M^{me} Brovina a profondément offensé les victimes et leurs familles. L'Ambassadeur des États-Unis à Pristina a été très clair lorsqu'il a déclaré que les dirigeants du Kosovo doivent aider les victimes à guérir, et non les exploiter à des fins politiques.

En ce qui concerne cette question délicate, je veux qu'il soit clair pour tout le monde que la Serbie condamne tous les actes de violence sexuelle commis en période de conflit et demande que justice soit rendue à toutes les victimes. Pour y parvenir, nous avons besoin d'une approche rationnelle et fondée sur des éléments vérifiables, sans politisation, et cela est une condition préalable à la protection des droits de chaque victime. Je tiens à répéter que le nombre de victimes n'atténue pas les horribles conséquences que cette forme de violence entraîne pour chaque personne. Par contre, manipuler les chiffres est préjudiciable à la justice, conduit à la politisation et ralentit le processus de réconciliation. Se fondant sur les données fournies par la commission gouvernementale du Kosovo chargée de vérifier et de reconnaître le statut des rescapé(e)s de violences sexuelles liées au conflit, le rapport du Secrétaire général (S/2019/461) indique que 982 demandes ont été présentées, dont 308 ont été acceptées. Les représentants de Pristina continuent cependant de parler de 20 000 Albanaises violées, comme s'il n'y avait pas de victimes serbes de la violence sexuelle. À cet égard, Fatmir Limaj, entre autres, a été inculpé, sur la base du témoignage des frères Mazreku, témoins et complices albanais de son crime. Et je voudrais souligner, si je peux me le permettre, que sur décision du Gouvernement et du Parlement du Kosovo, Fatmir Limaj est à la tête de l'équipe de négociation de Pristina dans le dialogue avec Belgrade.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration au Conseil en février (voir S/PV.8459), je ne suis pas ici pour faire de la surenchère rhétorique. Je suis ici pour aider à apporter une paix et une normalité durables au peuple du Kosovo-Metohija. Nous ne devons pas le laisser tomber. Nous devons poursuivre le dialogue et trouver un compromis. Nos différends n'apporteront une vie meilleure ou la prospérité ni aux Serbes ni aux Albanais du Kosovo-Metohija. Ils ne garantiront pas la sécurité des Serbes, ne leur permettront pas de rentrer chez eux ou de récupérer leurs biens, et ils ne permettront pas de les protéger des attaques physiques ou de les laisser vivre dans la paix et la dignité. Nous devons être audacieux, forts et ouverts à tous. Nous devons veiller à ce que ce qui est décidé au sein du Conseil soit respecté et ait des effets sur le terrain, car cela touche la

situation de beaucoup et témoigne de qui nous sommes. Il ne faut pas laisser cette question se refroidir ou être supplantée par quelque autre problème politique grave auquel se heurterait la communauté internationale car, contrairement aux autres affirmations de Pristina, rien n'a été encore réglé s'agissant de la question du Kosovo.

C'est pourquoi j'appelle encore une fois Pristina à renoncer à ces droits de douane insensés et à reprendre le dialogue, seule option pour les populations serbe et albanaise. La Serbie est disposée à parvenir à un règlement durable par la voie de négociations.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Çitaku.

M^{me} Çitaku (*parle en anglais*) : Il y a vingt ans jour pour jour, le 10 juin 1999, dans cette salle même, les prédécesseurs des représentants assis aujourd'hui autour de cette table ont voté pour la résolution 1244 (1999) et créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (voir S/PV.4011). Le peuple du Kosovo n'oubliera jamais que ce jour-là, c'est le Conseil qui a pris la défense de l'humanité. Nous n'oublierons pas que ce sont les forces alliées qui ont mis fin au nettoyage ethnique et aux violences infligées par les forces serbes à des civils innocents au Kosovo. Plus de 10 000 innocents ont été tués, quelque 20 000 femmes ont été violées et des milliers de personnes sont toujours portées disparues. Nous n'oublierons jamais que quand plus d'un million de réfugiés sont retournés chez eux pour trouver leurs maisons réduites en cendres, c'est le personnel de l'ONU qui était à nos côtés, nous aidant à reconstruire nos maisons et nos vies.

Les blessures de la guerre ne se referment pas facilement et ne disparaissent jamais vraiment. Mais la liberté a un pouvoir régénérateur – lentement, mais sûrement, nous avons reconstruit. Nous avons tiré notre force les uns des autres, et avons gardé espoir parce que nous n'étions pas seuls dans notre malheur. Aujourd'hui et tous les jours, nous nous rappelons Sergio Vieira de Mello, le premier Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, ainsi que toutes les femmes et tous les hommes de l'ONU qui ont servi au Kosovo au cours des deux dernières décennies.

Beaucoup a été accompli au Kosovo au cours des 20 dernières années, et l'ONU a de quoi être fière. La tâche a été peut-être laborieuse et sans éclat, mais on ne soulignera jamais assez la contribution de l'Organisation. L'ONU a contribué à construire la plus jeune démocratie en Europe et nous a tenu la main et

guidé à travers moult transitions. Et bien que les défis n'aient été ni rares ni minimes, l'ONU s'est tenue à nos côtés quand cela importait le plus. Durant tous les hauts et les bas, l'ONU a été notre socle. Il est donc tout à fait justifié que l'Envoyé spécial du Secrétaire général, le très sage Président Martti Ahtisaari qui, après des années de négociations, ait proposé que le Kosovo déclare son indépendance. Comme la Cour internationale de Justice l'a confirmé – et, dois-je ajouter, à la demande de la Serbie – le Kosovo était tout à fait dans son droit lorsqu'il a déclaré son indépendance et, ce faisant, il n'a violé aucune loi internationale.

Qu'il me soit permis d'être claire sur le point suivant : l'indépendance du Kosovo n'est pas le produit d'un mouvement sécessionniste. Comme les membres ne le savent que trop bien, l'indépendance du Kosovo est un produit de la décolonisation. Cependant, la situation au Kosovo en 2019 est remarquablement différente de ce qu'elle était il y a 20 ans, lorsque la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) venait d'être installée. Le Kosovo n'est plus en situation de crise. Notre pays a considérablement progressé et est devenu de plus en plus intégré dans la communauté internationale, grâce pour une grande part aux efforts de l'ONU qui, de concert avec l'Union européenne et l'OTAN, a promu la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région.

Certes, nous sommes profondément reconnaissants à la MINUK pour le rôle essentiel qu'elle a joué durant la première décennie de notre libération, mais nous ne voyons tout simplement pas de raison à sa présence continue dans notre république florissante. La MINUK n'est pas une mission d'administration parce que le Kosovo se gouverne lui-même. La MINUK n'est pas une mission de maintien de la paix car les mécanismes d'application de la loi et la Force de paix au Kosovo assurent la sûreté et la sécurité de notre peuple. Quelqu'un ici dans cette salle peut-il me dire en toute honnêteté quelle est exactement la tâche de la MINUK au Kosovo aujourd'hui? Avec tous les problèmes que rencontrent les gens partout dans le monde en ce moment même, je suis certaine que les ressources que cette institution alloue au Kosovo peuvent être beaucoup mieux utilisées ailleurs.

Tandis que nous examinons les progrès faits par le Kosovo au cours des deux dernières décennies, il y a un élément particulier que je voudrais souligner, et c'est celui de la police du Kosovo. La police du Kosovo est une organisation qui opère selon les normes les plus

élevées de professionnalisme et d'intégrité. Depuis sa création, elle a toujours prouvé qu'elle était un partenaire crédible dans les efforts globaux de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, en coopérant avec les mécanismes internationaux de répression pour déjouer de dangereux complots. Le 28 mai 2019, la police du Kosovo a mené avec succès une vaste opération de lutte contre la criminalité organisée dans plusieurs municipalités de la République du Kosovo. Cette opération faisait suite à une enquête de plusieurs un mois, qui avait démarré en avril 2018, et portait sur plusieurs groupes criminels impliqués dans des activités telles que l'abus de fonction officielle, la contrebande, le versement de pots-de-vin et le commerce illicite.

Sur la base des éléments de preuve recueillis par le Bureau du Procureur spécialisé de la République du Kosovo dans le cadre de cette enquête, le tribunal de première instance de Pristina a autorisé une demande de perquisition dans une série de locaux utilisés par les individus suspects. Les cibles étaient situées à Zubin Potok, Leposaviq, Vushtrri, la ville de Mitrovica, Skenderaj et Drenas. En application de l'autorisation accordée par le tribunal et sous la direction du Bureau du Procureur spécialisé, la police du Kosovo a effectué une descente dans 12 locaux et arrêté 19 fonctionnaires de la police du Kosovo et neuf civils faisant l'objet de mandats d'arrêt non exécutés. Les suspects arrêtés sont tous des citoyens du Kosovo – 11 Serbes du Kosovo, quatre Albanais du Kosovo et quatre bosniaques du Kosovo. Le groupe se composait d'un commandant d'un poste de police, de trois sergents et de sept officiers de police. Ils ont tous été depuis suspendus de leurs fonctions.

La police du Kosovo n'a rencontré aucune résistance durant la mise en œuvre de son plan d'action dans les différentes municipalités, à une exception majeure. À Zubin Potok, les policiers ont rencontré une résistance armée, essuyé des coups de feu, et ont été bloqués par d'importantes barricades mises en place par des gangs violents. Au cours de cette phase de l'action, les policiers du Kosovo ont arrêté sept civils qui étaient activement engagés dans la mise en place de barricades et dans l'obstruction de l'opération.

Parmi eux se trouvait Mikhail Krasnoshchekov, un diplomate russe de l'ONU. M. Krasnoshchekov a utilisé un véhicule officiel de l'ONU portant une plaque d'immatriculation de la MINUK pour ériger une barricade, dans le seul but d'empêcher la police du Kosovo de mener à bien sa mission. La police du Kosovo a trouvé des preuves attestant que M. Krasnoshchekov

avait utilisé le véhicule de l'ONU pour transporter une tronçonneuse sur les lieux de ces événements. Cette tronçonneuse a été utilisée pour abattre des arbres, qui ont ensuite été jetés sur la route pour empêcher l'accès de la police du Kosovo à Zubin Potok. M. Krasnoshchekov a placé le véhicule de l'ONU devant les arbres pour renforcer les barricades.

Il a indiqué qu'il comprenait la demande de la police du Kosovo lui enjoignant de quitter les lieux. Il a refusé de coopérer et de présenter une pièce d'identité. Après les refus répétés de M. Krasnoshchekov de se conformer aux exigences de la police et ses tentatives incessantes d'entraver les déplacements de la police du Kosovo, celle-ci a procédé à l'arrestation de cet individu. M. Krasnoshchekov a ensuite été escorté au poste de police, où il a été placé en garde à vue et a reçu des soins médicaux avant d'être conduit à l'hôpital. J'ai entre les mains le rapport de l'hôpital de Mitrovica où il a été soigné, qui ne montre rien de grave – rien de ce que nous avons entendu ici aujourd'hui. Dans les jours qui ont suivi, les autorités du Kosovo ont décidé de refuser d'accorder dans le futur à M. Krasnoshchekov l'entrée dans le pays. À sa demande, M. Krasnoshchekov a été libéré et transféré à Belgrade.

La présence militaire de l'OTAN au Kosovo – la Force internationale de sécurité au Kosovo – a confirmé que les perquisitions susmentionnées faisaient partie d'une opération menée exclusivement par la police du Kosovo et que toutes les autorités compétentes en avaient été informées. Trois policiers du Kosovo ont été blessés alors qu'ils essayaient d'enlever les barricades utilisées pour entraver cette opération. En dépit des obstacles, nos policiers ont réussi à mener à bien leur mission.

Je dois admettre qu'à la lumière de ces événements, nous avons été consternés, au Kosovo, par le flot incessant des déclarations faites à Belgrade et dans certaines capitales du monde entier au sujet de cette opération très réussie – une opération dont le seul but était de combattre les crimes commis avec une coordination remarquable entre différents groupes ethniques, malgré les efforts visant à la présenter comme une opération ayant des motivations ethniques sous-jacentes. La police avait pour seule intention d'assurer la sécurité de la population du Kosovo et de la protéger contre les bandes organisées et les groupes criminels qui rendent le quotidien très difficile dans notre pays.

Le Kosovo a accueilli un nombre incalculable de diplomates de l'ONU au cours des deux dernières décennies. Ce sont nos amis, nos mentors et notre famille.

Les membres de la MINUK n'ont jamais été en danger au Kosovo. Ils n'ont jamais été la cible de menaces, de violences ou d'attaques d'aucune sorte. Pour ceux d'entre nous qui vivent au Kosovo, entendre dire que la police ou le Gouvernement du Kosovo ont délibérément pris pour cible le personnel des Nations Unies au Kosovo dépasse l'entendement. M. Krasnoshchekov a entravé, de son plein gré, l'application de la loi au Kosovo, ou, pour parler franchement, il est délibérément devenu un bouclier pour protéger les bandes criminelles qui tentaient d'empêcher une opération policière en cours. En outre, le personnel de la MINUK dans les municipalités du nord a reçu l'ordre de travailler à domicile ce jour-là. C'est du jamais-vu. Cela n'a rien à voir avec le mandat de M. Krasnoshchekov ou celui de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je me demande ce qui se passerait si l'un d'entre nous – ambassadeurs accrédités à l'ONU et diplomates de l'ONU bénéficiant d'une immunité diplomatique totale – tentait d'empêcher une opération de police à New York, à Moscou, à Berlin, ou dans une autre ville. Le Gouvernement du Kosovo et ses organismes respectent pleinement l'ensemble de la législation internationale régissant le statut des diplomates en poste sur notre territoire, et se plient à toutes les normes existantes relatives aux privilèges du personnel diplomatique. Toutefois, nous sommes surpris qu'un fonctionnaire international de l'ONU, qui a suivi une formation avancée en matière de sécurité sur le terrain – une formation obligatoire dispensée à tous les membres du personnel des Nations Unies déployés – se retrouve soudainement à barricader les routes locales du Kosovo à l'aide d'un véhicule officiel de l'ONU. Devons-nous en déduire que le mandat de l'ONU au Kosovo a été élargi et qu'il consiste désormais à entraver l'application des lois locales et à empêcher les forces de l'ordre de s'acquitter de leurs mandats constitutionnels?

Un membre de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo a mis la vie de nos policiers en danger. Compte tenu du caractère déplorable de cet événement, les institutions de la République du Kosovo exigent que l'ONU enquête sur ce comportement dangereux et sans précédent. D'après les déclarations que nous avons entendues ici aujourd'hui, il semble que le maintien de l'ordre dérange les autorités de Belgrade. Elles souhaitent que le chaos et la peur règnent. Le bellicisme est leur instrument privilégié pour manipuler nos citoyens et garder le contrôle sur eux. Nous avons tout vu, allant des tentatives de porter

atteinte à la réputation d'une personne aux tentatives réelles d'assassinat. Je voudrais rappeler au Conseil de sécurité que le principal suspect dans l'assassinat de M. Oliver Ivanović a trouvé refuge en Serbie, aussi étonnant que cela puisse paraître.

Nous avons également entendu les membres du Conseil faire référence au dialogue. Le Kosovo souhaite qu'un dialogue soit engagé, mais nous ne voulons pas d'un processus soumis à des conditions. C'est la Serbie qui est en train de mettre des conditions au dialogue avec le Kosovo. Nous avons également entendu dire que le Kosovo n'appliquait pas les accords. Le Kosovo a mis en œuvre tous les accords. La seule raison pour laquelle l'accord d'association n'est pas appliqué est que les Serbes qui habitent au Kosovo, qui sont censés participer à l'élaboration, par le groupe de travail, des statuts de l'association, sont contrôlés depuis Belgrade, qui leur dit d'abandonner les institutions kosovares. Je ne mentionnerai même pas l'absence de mise en œuvre de l'accord sur l'énergie et les diplômes, entre autres.

Un seul gouvernement exerce des pressions sur les Serbes qui habitent au Kosovo, et c'est le Gouvernement qui siège à Belgrade. Ne serait-ce que ces deux derniers mois, nous avons été témoins de la détention, par le Gouvernement serbe, d'un membre du Parlement kosovar, d'un Vice-Ministre et d'un fonctionnaire du Gouvernement kosovar d'origine serbe. Leur seul crime était d'avoir osé dire ce qu'ils pensaient et d'avoir agi de leur plein gré.

La mentalité médiévale du Gouvernement serbe, associée à la propagande moderne adoptée par l'appareil d'État, constitue une menace pour la paix. Je ne peux m'empêcher de mentionner la campagne menée actuellement pour déshumaniser le peuple kosovar, campagne qui nous présente comme fondamentalement inférieurs, moins qu'humains et davantage comparables à des sauvages. Si abject que cela paraisse, ce n'est malheureusement pas une nouveauté pour moi. Cela s'est déjà produit dans les années 80 et 90, et c'est une époque dont je me souviens bien. Mais cela s'est aussi produits des siècles durant.

En 1913, un ancien Premier Ministre serbe, Vladan Đorđević, a qualifié les Albanais d'animaux sanguinaires dont l'ignorance était si insondable qu'ils ne pouvaient pas faire la différence entre le sucre et la neige. Parmi les Albanais, a-t-il déclaré, on trouvait, jusqu'au XIX^e siècle, des humains ayant une queue. Et nous voici, plus d'un siècle plus tard, à écouter les responsables serbes déverser leur haine et servir les

mêmes allégations racistes infondées pour tenter de réécrire l'histoire.

Je voudrais faire une brève digression. Ce que la députée kosovare Flora Brovina a fait a été condamné à l'unanimité au Kosovo. J'ai fait partie de ceux qui l'ont condamnée. Mais, contrairement à la Serbie, ni nos médias ni notre système judiciaire ne sont complices du monde politique. Ce sont nos médias et notre système judiciaire qui ont affirmé que la photographie était fautive, mais cela n'enlève rien à la vérité. Ce sont les Centers for Disease Control and Prevention, un organisme de santé des États-Unis, qui ont procédé au recensement et qui ont établi le nombre de femmes qui avaient été violées au Kosovo. Ce n'est pas moi qui ai inventé ce nombre. Et il y a quelques mois à peine, dans cette même salle (voir S/PV.8427), le Président serbe a eu l'audace d'appeler publiquement le Conseil à faire en sorte que quelqu'un discipline le Kosovo. Le « discipliner », a-t-il dit. Le discipliner. Pas plus tard que le mois dernier, le Premier Ministre serbe a déclaré publiquement, au sujet du peuple kosovar, qu'il venait littéralement de sortir de la forêt.

J'aimerais beaucoup les entendre répéter ces déclarations inadmissibles devant les femmes et les hommes du Kosovo dont les réalisations, dans les domaines de l'art, des sports et de l'innovation, nous remplissent chaque jour de fierté. Qu'ils déversent leur vitriol devant les familles des martyrs qui ont fait le sacrifice ultime pour protéger leurs proches contre l'agression serbe. Qu'ils laissent leur véritable motivation s'exprimer à visage découvert. Qu'ils nous montrent leur peur paralysante des munitions de la démocratie : les paroles et les réflexions – les paroles qui sont prononcées à l'étranger et les réflexions qui font avancer les choses dans notre pays. Parce que la population kosovare ne sera pas disciplinée. Nous ne serons pas asservis et nous ne serons plus jamais gouvernés par la Serbie.

Nous espérons que le Conseil ne sera ni déconcerté ni distrait par des allégations triomphales de haine ethnique. La République du Kosovo n'abandonnera jamais sa quête de paix et de justice. Les perspectives auront beau être sombres, nous entendons bien nous battre. Nous nous battons avec la force de nos idées et le courage de nos convictions, parce que, assurément, cet objectif est suffisamment important pour mériter notre dévouement.

Un jour, le professionnalisme de nos institutions sera à la hauteur de l'intégrité de nos médias, de la réussite de nos artistes et de nos athlètes, de la force de

nos femmes et de la résilience de notre société civile. Ce jour-là, nous aurons construit une République encore plus robuste – une République indépendante, souveraine, intégrée au sein de la communauté internationale et en paix avec ses voisins, y compris la Serbie.

Notre invitation tient toujours. S'il vient visiter le Kosovo, le Conseil pourra constater de ses propres yeux les progrès qu'il a rendus possibles. En plus, il pourra voir les magnifiques montagnes dont nous sommes si fiers d'être originaires car, pour paraphraser Ernest Hemingway, l'alpinisme est le seul véritable sport, tout le reste n'est qu'un jeu.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, et M. Ferreira de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint, de leurs exposés. Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et le remercie de sa déclaration. Par ailleurs, j'ai écouté avec attention la déclaration de M^{me} Çitaku.

La résolution 1244 (1999) constitue un fondement juridique important pour régler la question du Kosovo. Notre position sur la question du Kosovo a toujours été cohérente et claire. Nous pensons que, dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les parties concernées doivent parvenir, grâce au dialogue, à une solution mutuellement acceptable. Nous considérons que c'est la meilleure façon de régler la question du Kosovo.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie. Nous comprenons ses préoccupations légitimes s'agissant de la question du Kosovo et nous saluons ses efforts pour lui trouver une solution politique. Il est dans l'intérêt fondamental des personnes de toutes origines ethniques de trouver un terrain d'entente et de parvenir à la réconciliation et à une coexistence harmonieuse entre toutes les communautés ethniques au Kosovo, d'autant que cela permettrait de répondre à leurs besoins en matière de développement. Nous espérons que toutes les parties concernées accorderont la priorité au bien-être de leur peuple, s'abstiendront de toute rhétorique ou action susceptible de compliquer ou d'aggraver la situation et créeront les conditions d'un règlement approprié de la question du Kosovo, de sorte de préserver conjointement

la paix, la stabilité et le développement dans la région des Balkans.

En l'état actuel des choses, il est important que le Conseil de sécurité reste saisi de la question du Kosovo et encourage les deux parties à mener un dialogue véritable en vue de faciliter la recherche d'une solution idoine à la question du Kosovo. La Chine appuie le leadership dont fait preuve le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, pour exécuter le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), ainsi que sa coopération constructive avec toutes les parties.

Récemment, le personnel de la MINUK a été empêché de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. La Chine est profondément préoccupée par cette situation et considère qu'une telle obstruction est totalement inacceptable. Les privilèges et immunités ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies doivent être pleinement respectés. Les parties concernées doivent s'assurer que les conditions nécessaires sont en place pour que la MINUK puisse s'acquitter de son mandat, conformément à la loi.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se félicite du travail accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), avec l'appui de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, ainsi que du Secrétaire général, dont les efforts jouent un rôle important pour créer un environnement propice aux compromis, à la réconciliation et à la stabilité au Kosovo, comme indiqué dans son dernier rapport (S/2019/461), en date du 14 mai. Nous remercions également M. de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, de son exposé ainsi que des éclaircissements juridiques et de son analyse au sujet des deux fonctionnaires des Nations Unies au Kosovo. Nous appuyons son opinion juridique impartiale sur la question. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à la présente séance à S. E. M. Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et prenons note de la présence de la représentante du Kosovo.

Nous tenons à réaffirmer que la présence de l'ONU au Kosovo est essentielle pour parvenir à une solution pacifique et durable et pour encourager la coopération entre tous les acteurs et parties prenantes dans cette situation, qui dure depuis 20 ans. À cet égard, nous tenons à exprimer notre regret et notre

préoccupation face à l'évolution de la situation dans le nord du Kosovo la semaine dernière, notamment l'arrestation par la police du Kosovo de deux membres du personnel des Nations Unies dans l'exercice de leurs fonctions. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux deux fonctionnaires qui sont actuellement soignés pour blessures. Nous réaffirmons l'importance que tout le personnel des Nations Unies, partout dans le monde, puisse accomplir son travail dans un environnement sûr et conformément au droit international.

L'Afrique du Sud encourage Belgrade et Pristina à poursuivre leurs efforts en vue de normaliser leurs relations malgré les difficultés rencontrées pour trouver une solution politique durable et pacifique. Nous tenons à réaffirmer l'importance de la reprise des pourparlers de paix entre les parties dans un esprit de coopération et de compromis, sous les auspices de l'Union européenne. Qu'il me soit permis de faire trois brèves remarques concernant le processus de paix au Kosovo, compte tenu des obstacles persistants à la reprise des pourparlers entre les deux parties.

Premièrement, l'escalade des tensions entre les parties et leurs divergences au sujet des conditions préalables à la reprise du dialogue risquent de compromettre toute perspective sérieuse de dialogue et de réconciliation. Ces facteurs creusent également le fossé qui existe déjà et exacerbent le sentiment de méfiance à l'égard de la volonté politique d'agir de bonne foi. Dans ce contexte, nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute action qui retarderait davantage le processus de paix et à permettre la normalisation de leurs relations.

Deuxièmement, l'Afrique du Sud veut se faire l'écho des sentiments exprimés par le Secrétaire général dans son rapport concernant la poursuite de l'engagement avec toutes les parties prenantes, que ce soient les autorités compétentes, la société civile ou les partenaires bilatéraux et internationaux. Le processus de paix ne doit pas être dirigé uniquement par les dirigeants politiques, il doit aussi être alimenté par les communautés locales en Serbie et au Kosovo, car les deux parties représentent un peuple d'une grande diversité sur les plans linguistique, culturel, patrimonial et historique. C'est important pour assurer un soutien actif aux efforts de consolidation de la paix et de renforcement de la confiance intercommunautaire au Kosovo.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point. Le conflit entre les parties a un impact non négligeable

sur les femmes et les jeunes. Nous nous associons au Secrétaire général pour saluer les efforts déployés par l'ONU à Pristina, en étroite coopération avec l'Union européenne, pour mettre l'accent sur la participation des femmes à tous les niveaux des processus politiques et décisionnels, à l'occasion de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité. Comme l'a indiqué Ulrika Richardson, Coordinatrice des activités de développement des Nations Unies au Kosovo, « l'égalité des sexes n'est pas seulement un droit humain fondamental; c'est aussi un fondement indispensable pour un monde juste et pacifique ».

Nous sommes également d'avis que les ripostes à la violence sexuelle dans les situations de conflit doivent associer les survivantes afin qu'elles puissent partager leurs expériences et proposer des solutions possibles. À cet égard, nous nous félicitons de la participation active des survivantes de la violence sexuelle liée au conflit à la recherche de solutions pour surmonter les difficultés juridiques, sociales et institutionnelles auxquelles elles se heurtent, comme le reflète le communiqué de Pristina.

Nous saluons également le rôle des jeunes, dont les efforts illustrent l'importance d'un processus de paix inclusif. La troisième Assemblée annuelle de la jeunesse au Kosovo, en collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, a recensé les moyens d'autonomiser les jeunes dirigeants dans tout le Kosovo. Ces initiatives indispensables peuvent contribuer à des solutions à long terme en faveur de la paix pour tous.

Pour conclure, nous espérons qu'un esprit de compromis formera la base des négociations en vue d'un règlement inclusif et équitable qui soit acceptable pour les deux parties.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons veiller à utiliser le temps et les ressources du Conseil avec sagesse et là où les besoins sont les plus grands. À la lumière du débat public de la semaine dernière sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité (voir S/PV.8539), les très longues déclarations d'aujourd'hui reprenant les vieux griefs, qui ne font avancer en rien les choses au Kosovo, ne soulignent qu'un peu plus la sagesse de notre ferme appui à l'organisation d'un nombre réduit de séances du Conseil sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Bien que l'ONU continue d'avoir un rôle utile à jouer au Kosovo, cela peut se faire par l'intermédiaire de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo. Les États-Unis accueilleraient

favorablement une stratégie envisageant clairement un retrait progressif de la MINUK, qui s'est acquittée de son mandat d'origine, et le transfert de ses activités à une équipe de pays.

Nous partageons l'inquiétude du Secrétaire général face à l'aggravation des tensions entre Belgrade et Pristina. La priorité des deux parties devrait être l'apaisement des tensions, l'élimination des obstacles et la reprise immédiate des négociations et du dialogue. Pour le Kosovo, cela signifie suspendre les droits de douane sur les importations serbes. Pour la Serbie, cela veut dire éviter les actes et discours provocateurs et cesser la campagne contre la place du Kosovo sur la scène internationale – qui va à l'encontre de la normalisation.

L'indépendance du Kosovo est une réalité. Les deux parties doivent avancer sur leur chemin européen respectif, ce qui demande un leadership courageux et de la souplesse. Le vingtième anniversaire de la fin du conflit au Kosovo devrait nous rappeler à tous qu'il est temps de laisser le passé derrière soi et de s'engager en faveur d'une paix durable et pérenne pour l'avenir. Parmi les réformes nécessaires pour faire progresser l'intégration européenne et la croissance économique, le renforcement de l'état de droit est une priorité absolue. Les États-Unis appuient les efforts légitimes déployés par le Kosovo pour lutter contre la contrebande et la corruption. L'opération menée par la police du Kosovo le 28 mai s'est déroulée dans diverses communautés du Kosovo, a visé des fonctionnaires corrompus et d'autres individus, et abouti à l'arrestation de suspects appartenant à différents groupes ethniques.

Il est profondément regrettable que des policiers kosovars se soient heurtés à des barrages routiers, aient essuyé des tirs et aient été blessés pendant cette opération. Il est inacceptable d'entraver une opération de répression légitime. L'implication présumée de deux membres du personnel de la MINUK et d'un véhicule de la Mission est une question très préoccupante que nous suivons de près à mesure que les faits ressortent. Comme dans toute opération de ce genre, il est impératif que les enquêtes appropriées soient menées après-coup pour établir les faits, et nous croyons comprendre que ces enquêtes sont en cours.

Suspendre l'exercice légitime de l'application de la loi n'est pas dans l'intérêt de la paix et de la stabilité de la région ni de la population du Kosovo, quelle que soit son appartenance ethnique. De tels événements démontrent une fois de plus à quel point il est important que les

parties reprennent immédiatement les négociations en vue de parvenir à un accord de normalisation.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint de leurs exposés d'aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier le Représentant spécial et son équipe pour le dévouement dont ils continuent de faire preuve à l'égard du Kosovo.

Depuis que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été autorisée par le Conseil de sécurité en 1999, le Kosovo est passé d'une zone de conflit à un pays démocratique, un fait important, et la MINUK a joué un rôle non négligeable dans cette évolution. Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain au cours des 20 dernières années, le Royaume-Uni est favorable à un examen stratégique de la Mission pour veiller à ce que les efforts de la MINUK soient dûment adaptés aux besoins actuels et relèvent les défis auxquels le Kosovo doit encore faire face. Nous continuons d'appeler le Kosovo à mettre en œuvre les réformes nécessaires qui lui permettraient de renforcer davantage l'état de droit, la bonne gouvernance, la réconciliation et la sécurité.

Le Royaume-Uni se fait l'écho des préoccupations exprimées par le Représentant spécial au sujet du désengagement prolongé de Pristina et de Belgrade du dialogue facilité par l'Union européenne (UE). Nous nous félicitons des efforts déployés récemment par l'Allemagne et la France pour relancer le processus. Il est dans l'intérêt des deux pays de progresser sur la voie de la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie, notamment en ce qui concerne leurs aspirations à l'UE.

Mais le langage et les actes provocateurs des deux Gouvernements risquent de compromettre de futurs progrès. Nous appelons les dirigeants à réagir d'une manière mesurée et proportionnée qui reflète la position de leurs bureaux et à s'efforcer de parvenir à un accord global et durable qui bénéficie d'un soutien interne. Il importe également que les deux parties mettent en œuvre tous les accords déjà conclus afin d'instaurer la confiance entre les parties.

Nous nous félicitons des progrès notés dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/461) sur les points de passage frontaliers communs et demandons la reprise de la coordination pour permettre la pleine mise en œuvre du protocole technique de gestion intégrée des frontières.

Nous saluons l'important travail accompli par la MINUK et le Gouvernement kosovar pour régler les problèmes hérités du passé, notamment en supervisant le retour des personnes déplacées, en vérifiant le sort des rescapé(e)s de la violence sexuelle liée au conflit et en enquêtant sur les cas de personnes disparues. La justice pour toutes les victimes et leurs familles est cruciale pour la stabilité future. Nous ne pouvons permettre que l'impunité persiste. Nous appelons Pristina et Belgrade à fournir tout le soutien nécessaire aux tribunaux nationaux existants afin de garantir que les affaires de crimes de guerre en suspens soient entendues.

La corruption et la criminalité organisée ont des effets négatifs sur la population du Kosovo et sur l'ensemble de l'Europe. Nous saluons les efforts déployés jusqu'à présent par le Kosovo pour lutter contre ce fléau et nous demandons instamment que ces efforts se poursuivent et, en fait, soient intensifiés et développés davantage. L'opération de police menée au Kosovo le 28 mai était une opération légitime menée conformément à la loi, qui a abouti à l'arrestation de 19 policiers soupçonnés d'être impliqués dans la contrebande et la criminalité organisée et qui visait plusieurs ethnies dans un certain nombre de municipalités. C'est avec regret que nous constatons les blessures subies.

Nous savons que deux responsables de la MINUK ont été détenus au cours de l'opération de police. Le personnel international agissant dans l'exercice de ses fonctions doit être traité conformément au droit international, tout comme il doit respecter le mandat et les codes de conduite de sa mission. Il serait inapproprié pour moi et d'autres membres du Conseil de commenter plus avant cet incident particulier sans que les faits soient clarifiés, et nous attendons donc avec intérêt les résultats de l'examen interne de la MINUK avant de faire d'autres observations.

Le Royaume-Uni se félicite de la création d'une unité antifraude, des progrès réalisées dans les réformes juridiques visant à accroître la transparence des partis politiques et des condamnations récentes dans plusieurs affaires de corruption très médiatisées. Toutefois, en dépit de certains progrès en matière d'état de droit, une mise en œuvre plus forte et plus cohérente de l'état de droit et des structures de bonne gouvernance est nécessaire et contribuera à l'intégration du Kosovo dans la communauté internationale.

Le Royaume-Uni continuera d'appuyer le Kosovo dans les efforts qu'il déploie pour devenir un État

stable, prospère et multiethnique, notamment à travers son appui à la MINUK. Nous exhortons vivement les Gouvernements kosovar et serbe à renoncer à la rhétorique de division qui n'est devenue que trop fréquente et à reprendre le dialogue facilité par l'UE, dans l'intérêt de leurs peuples et de la stabilité européenne.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne estime que nous avons là une bonne occasion de discuter de solutions d'avenir. Nous craignons que le Conseil soit utilisé ou utilisé à mauvais escient pour tenter de réécrire ou de réinterpréter l'histoire, ce qui ne doit pas être le cas. Nous devrions essayer de trouver des solutions concrètes.

Dans cet esprit, l'Allemagne affirme son attachement au dialogue facilité par l'Union européenne (UE) et à la normalisation entre Pristina et Belgrade. C'est également dans cet esprit que la Chancelière Merkel et le Président Macron ont organisé une réunion à Berlin le 29 avril et poursuivront leurs efforts pour soutenir le processus facilité par l'UE et rétablir la confiance des deux parties dans le dialogue de normalisation. À cette fin, la Chancelière Merkel a également reçu le Premier ministre du Kosovo, Ramush Haradinaj, le 6 juin à Berlin.

Pristina et Belgrade partagent l'objectif de l'adhésion à l'UE et les deux parties partagent la responsabilité de réduire les tensions et de poursuivre le dialogue – « dialogue » signifiant « véritable dialogue ». Trop souvent, cela semble fondé sur la croyance en une équation qui dit que monologue plus monologue égale dialogue. Cela semble être un vrai problème. Nous avons besoin d'un dialogue véritable, authentique et honnête. Nous voulons utiliser nos bons offices pour soutenir cela partout où nous le pouvons. De bonnes relations entre les deux parties sont dans l'intérêt des populations du Kosovo et de la Serbie.

Nous demandons au Gouvernement kosovar de révoquer les droits de douane sur les produits en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine. Ces droits de douane sont contraires à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et sont en contradiction flagrante avec les efforts d'intégration régionale du Kosovo. Dans ce contexte, la vision d'une grande Albanie est contre-productive, et d'autant plus si elle est exprimée par des hommes politiques de premier plan. Nous exhortons également le Gouvernement serbe à s'abstenir de toute action qui porterait atteinte à un environnement propice aux négociations. Cela concerne, par exemple, les efforts visant à persuader d'autres pays

de retirer leur reconnaissance du Kosovo. Les deux parties doivent modérer leur rhétorique et expliquer plus clairement à leurs mandants respectifs pourquoi un accord global et durable est dans l'intérêt mutuel. Le renforcement de la stabilité dans les deux pays et dans la région grâce à un tel accord est clairement dans l'intérêt de tous. Notre position est bien connue. Nous restons convaincus que les changements de frontières selon des critères ethniques ne contribuent pas à une telle solution.

Je voudrais évoquer brièvement l'opération de police du 28 mai. Je tiens à être clair quant à notre point de vue sur cette opération en général. Le Kosovo a tout à fait le droit de lutter contre la corruption et la criminalité organisée avec détermination et dans le respect de l'état de droit. Nous saluons les efforts déployés pour lutter contre les activités criminelles dans l'ensemble du Kosovo. Ces efforts ne devraient pas se limiter au nord, mais l'inclure également. En même temps, le personnel international doit être traité dans le strict respect du droit international. Nous attendons avec intérêt une enquête rapide et approfondie sur le traitement du personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) le 28 mai.

Qu'il me soit permis de dire en général que l'immunité accordée aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies est très importante. Nous en avons discuté dans un cas différent, celui d'un expert siégeant au groupe d'experts pour la Libye il y a quelques semaines. C'était très important, et il est tout aussi important ici que l'immunité du personnel des Nations Unies soit respectée dans chaque cas. Je dis cela sans préjuger des résultats de l'enquête en cours, évidemment.

En ce qui concerne l'examen stratégique de la MINUK, nous avons déclaré précédemment qu'il était grand temps de procéder à un tel examen. Depuis que la MINUK a été mandatée pour la première fois en 1999, la situation au Kosovo a radicalement changé, et nous pensons que la Mission doit s'adapter à cette nouvelle réalité. C'est l'environnement opérationnel de la Mission qui a changé, et il est temps de transférer nombre des tâches de la MINUK, soit aux institutions kosovares, soit à d'autres institutions internationales qui ont repris le rôle initial de la MINUK.

Avant de terminer, je voudrais citer deux exemples des efforts que nous déployons, avec nos partenaires, pour appliquer les décisions du Conseil de sécurité sur le terrain et pour instaurer une paix durable en appuyant

des mesures concrètes qui complètent utilement les initiatives visant à parvenir à un accord global et durable.

Le premier exemple que je voudrais citer est que nous appuyons les efforts déployés au Kosovo pour adopter et mettre en œuvre une approche centrée sur les rescapé(e)s de la violence sexuelle liée au conflit, conformément à la résolution 2467 (2019). Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/461), la Fondation Jahjaga, l'ambassade d'Allemagne et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont organisé le 8 mars une conférence sur ce sujet, qui a adopté le communiqué dit de Pristina, consacré à la violence sexuelle liée au conflit.

Pour terminer, je voudrais donner un autre exemple concret qui illustre la nécessité et les avantages d'une coopération régionale plus étroite. Avec nos partenaires français, nous avons lancé une initiative visant à améliorer le contrôle des armes légères, qu'on peut acquérir trop facilement dans la région. La semaine dernière, les six pays se sont réunis à Sarajevo pour faire le point de la situation, et nous avons pris note avec satisfaction des progrès réalisés et de l'engagement des pays de la région en faveur de cette initiative.

M^{me} Gueguen (France) :Je remercie à mon tour le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, ainsi que M. Miguel de Serpa Soares, le Conseiller juridique, pour leurs exposés. Je remercie également le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Dačić, et l'Ambassadrice du Kosovo aux États-Unis, M^{me} Çitaku, pour leurs interventions.

Sur la méthode, et ceci est valable pour toutes les réunions du Conseil, je souhaite rappeler la demande maintes fois réitérée par le Conseil, que les interventions des intervenants ne dépassent pas les 15 minutes de prise de parole.

Nous voici 20 ans après la fin du conflit au Kosovo et le déploiement de la force militaire de l'OTAN, la KFOR, et le Kosovo vit en paix. Une paix certes fragile, au vu de nombreuses tensions entre les communautés, mais une paix qui doit inciter à redoubler d'efforts pour répondre aux aspirations des peuples. C'est en gardant à l'esprit cet objectif que je souhaiterais souligner brièvement trois points.

Premièrement, je tiens à saluer le rôle de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Celle-ci continue utilement à promouvoir la sécurité, la stabilité et les droits de l'homme au Kosovo. La France est bien sûr consciente

des enjeux de stabilité qui perdurent dans les Balkans occidentaux et s'est récemment dotée d'une stratégie nationale pour accroître son soutien à la stabilisation durable de la région, à son développement économique et social et au renforcement de l'état de droit. Cette stratégie nationale de la France prévoit des mesures concrètes en matière de développement économique et social, avec l'intervention de l'Agence française de développement; dans le domaine de la sécurité, avec plusieurs actions, notamment une initiative franco-allemande pour lutter contre les trafics d'armes légères et de petit calibre; et dans les domaines de la justice et de la défense, avec des coopérations renforcées. Cependant, si nous devons soutenir la stabilisation des Balkans occidentaux, la responsabilité principale incombe d'abord aux pays de la région, comme la Macédoine du Nord et la Grèce ont en fait la démonstration avec l'accord historique de Prespa, que je tiens à saluer une nouvelle fois.

J'en viens ainsi à mon deuxième point, qui est de regretter l'absence de dialogue entre Belgrade et Pristina novembre dernier et le niveau élevé des tensions entre les deux parties. Ce n'est pas soutenable. Cette situation de blocage explique la démarche du Président de la République, Emmanuel Macron, et de la Chancelière allemande, Angela Merkel, d'inviter le Kosovo, la Serbie, les pays de la région et l'Union européenne à un sommet à Berlin, le 29 avril, comme le représentant de l'Allemagne vient de le rappeler. L'enjeu était de convaincre les deux parties de reprendre le dialogue. Les efforts se poursuivent pour atteindre cet objectif.

Pour parvenir à la reprise d'un vrai dialogue, comme M. Schulz vient de bien l'expliquer, il est essentiel que chaque partie s'abstienne de toute nouvelle action, déclaration ou mesure susceptible d'exacerber les tensions. Je renouvelle à cet égard notre demande que la taxe de 100 %, imposée par le Gouvernement du Kosovo sur les produits en provenance de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine, soit levée ou, a minima, suspendue.

L'opération de la police du Kosovo, le 28 mai dernier, a été évoquée par plusieurs intervenants, et je le ferai à mon tour brièvement. La France soutient naturellement la lutte contre la criminalité organisée et la corruption au Kosovo, dans le plein respect des règles de l'état de droit, dont nous soutenons et encourageons l'édification. Compte tenu du contexte local, notamment dans le nord du pays, il est néanmoins essentiel que ces opérations soient proportionnelles. Par ailleurs, nous tenons à souligner l'importance du respect des privilèges

et immunités de l'ensemble du personnel des Nations Unies, tels qu'ils ont été définis dans la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946, et du personnel de la MINUK, tel que vient le rappeler le Conseiller juridique. Nous étudierons avec attention les résultats de l'enquête interne menée par la MINUK.

Enfin, dernier et troisième point, je voudrais souligner le rôle de l'Union européenne dans la région des Balkans occidentaux. À nos yeux, la stabilité de la région est au premier chef une affaire européenne. L'Union européenne mène ainsi une médiation qui a vocation à reprendre, une fois les deux parties seront prêtes à relancer le dialogue. Des succès ont déjà été enregistrés. Je pense en particulier à la conclusion de nombreux accords techniques entre la Serbie et le Kosovo au début des années 2010, facilitée par l'Union européenne. L'enjeu est désormais d'aboutir à la conclusion d'un accord global et juridiquement contraignant entre les deux parties.

L'avenir européen de la Serbie et du Kosovo dépend en grande partie de la conclusion d'un tel accord. S'y ajoutent de nombreuses réformes pour renforcer l'état de droit, qui est au cœur du projet européen. La responsabilité première des perspectives européennes respectives de la Serbie et du Kosovo incombe avant tout aux responsables politiques de ces pays. Seule la normalisation complète des relations entre Pristina et Belgrade permettra de concrétiser cet avenir européen, qui est un avenir partagé. La France encourage le Vice-Premier Ministre M. Dačić et l'Ambassadrice Çitaku à redoubler d'efforts pour y parvenir. Ils pourront toujours compter sur le soutien fraternel de la France.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, l'Indonésie tient à remercier M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général, et M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, de leurs exposés sur l'évolution récente de la situation au Kosovo. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à New York à M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général (S/2019/461), et nous voudrions nous associer aux autres orateurs pour exprimer nos vives préoccupations face à la situation qui règne sur le terrain. Aujourd'hui, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur trois points.

Premièrement, l'Indonésie appelle à la cessation des hostilités politiques dans la région. Nous réitérons

l'appel lancé dans la résolution 1244 (1999) pour que toutes les parties engagent un dialogue pacifique afin de régler le conflit politique. Il est impératif que les parties s'abstiennent de provocations et d'hostilités politiques, qui ne sont pas constructives et ne contribuent pas à créer un environnement propice au dialogue. Les allégations et une rhétorique incendiaire ne font que jeter de l'huile sur le feu. En fin de compte, toutes les parties doivent s'engager pleinement en faveur des moyens pacifiques, sous forme de dialogue et de négociations. Toutefois, la bonne volonté ne suffit pas pour lancer le dialogue; il faut de la sincérité pour instaurer un climat de confiance, au lieu de recourir à des actes de provocation et des guerres commerciales. Chaque partie doit s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber les tensions et de porter atteinte aux efforts en faveur de la normalisation, notamment l'imposition de droits de douane sur les importations.

Deuxièmement, le Gouvernement indonésien appelle au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Serbie en tant que Membre de l'ONU, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Troisièmement, je voudrais réaffirmer le rôle important que joue la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). L'Indonésie se félicite de l'approche multidimensionnelle adoptée par la MINUK pour faire participer les communautés locales dans le cadre de divers forums, conférences et projets visant à renforcer la confiance. Nous nous félicitons en outre de l'appui apporté par la MINUK à la participation des jeunes aux processus de prise de décisions et au dialogue intercommunautaire. Les jeunes représentent l'avenir. Nous devons faire confiance à la jeune génération tout en gardant une attitude positive et en mettant de côté les intérêts politiques ou ethniques. Nous appuyons également les activités de renforcement de la confiance, comme l'a expliqué le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin. Il ne fait aucun doute que les débats publics sur des questions fondamentales, le dialogue intercommunautaire et les programmes en faveur de la tolérance religieuse, des langues, de l'égalité des genres et des droits de l'homme contribuent au rapprochement.

En dépit des progrès accomplis par la MINUK dans ce domaine et dans bien d'autres, nous sommes profondément attristés par le fait que plusieurs membres du personnel de la MINUK ont été arrêtés et blessés par les autorités dans le nord du Kosovo, comme l'ont

indiqué le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, et le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, M. de Serpa Soares. Ces actes constituent clairement une violation du droit international et des immunités accordées aux fonctionnaires internationaux des Nations Unies.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général face à la montée des tensions entre Belgrade et Pristina, ainsi que son point de vue sur l'importance pour les parties de reprendre, sans plus attendre, le dialogue mené sous les auspices de l'Union européenne – comme beaucoup d'orateurs l'ont déclaré ce matin – afin de rétablir l'unité dans la région. De longs mois se sont écoulés depuis la dernière réunion entre les deux parties, sous les auspices de l'Union européenne. Il doit être clair que la paix ne sera durable que s'il y a réconciliation, et qu'il n'y aura réconciliation que si les deux parties s'assoient à la même table, avec confiance et foi dans l'ensemble du processus de dialogue politique.

Nous regrettons le recours aux discours et aux déclarations incendiaires, notamment dans cette salle, qui n'arrangent certainement pas la situation. Il y a un besoin urgent, ainsi qu'un espoir, de trouver une paix durable pour les peuples concernés. Je suis moi aussi d'avis qu'il importe que nous tous cherchions à trouver une solution et évitions de faire des déclarations qui ne contribuent pas à créer un environnement favorable.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier S. E. M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), ainsi que M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, de leurs exposés instructifs sur les faits nouveaux survenus au Kosovo ces derniers mois. Je voudrais également remercier de leurs interventions le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, S. E. M. Ivica Dačić, et l'Ambassadrice du Kosovo aux États-Unis S. E. M^{me} Vlora Çitaku.

La délégation équato-guinéenne fait part de sa préoccupation et condamne les événements survenus dans le nord du Kosovo le 28 mai dernier, au cours desquels deux membres du personnel de l'ONU ont été arrêtés par la police du Kosovo. À l'instar de S. E. M. Tanin, notre délégation souligne la nécessité pour toutes les parties de s'engager à respecter les principes du droit et la dignité de tous, de travailler de manière constructive

avec l'ONU et de s'abstenir de toute action qui pourrait conduire à une escalade des tensions, afin de maintenir le calme et la sécurité sur le terrain.

Comme il ressort du rapport du Secrétaire général (S/2019/461) et de l'exposé de M. Tanin, la situation dans la région du Kosovo demeure préoccupante. L'absence de progrès dans le dialogue entre Belgrade et Pristina, les discours incendiaires et les actes de provocation des parties ont des répercussions négatives sur la situation sur le terrain et entravent les efforts visant à la reprise d'un dialogue productif entre les parties.

Lors de la dernière séance d'information en date sur le Kosovo (voir S/PV.8459), plusieurs membres du Conseil se sont dits préoccupés par les conséquences qu'aurait sur la normalisation du dialogue entre Belgrade et Pristina la décision d'augmenter les droits de douane sur les marchandises importées de Serbie et de Bosnie-Herzégovine. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, cette décision entraîne actuellement une escalade des tensions entre les parties et compromet les efforts diplomatiques visant à parvenir à un règlement définitif de la question du Kosovo.

De même, nous jugeons préoccupant qu'au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de réunions entre Belgrade et Pristina. À cet égard, nous rappelons aux parties que pour garantir la sécurité et la stabilité au Kosovo, il faut que les deux parties s'engagent à poursuivre le dialogue; c'est pourquoi nous les encourageons à poursuivre ces efforts en vue d'instaurer la stabilité sur le terrain, tout en respectant la mise en œuvre des accords conclus.

D'autre part, nous tenons à souligner que des progrès importants ont été réalisés au cours de la période considérée. À cet égard, nous nous félicitons des nouvelles mesures prises dans la lutte contre la corruption, des progrès enregistrés dans la prévention de l'extrémisme violent, de l'appui qui a été apporté aux initiatives visant à faciliter le retour des personnes déplacées dans toute la région, ainsi que des autres projets qui sont en train d'être menés à bien sur le terrain, avec l'aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la MINUK et de l'équipe des Nations Unies, pour promouvoir le dialogue et la confiance entre les parties.

Pour ces raisons, nous exhortons les parties à intensifier leur engagement et leurs efforts pour créer les conditions propices à un dialogue constructif et permettre ainsi à Belgrade et à Pristina de renouer des

relations. Cela démontrerait leur responsabilité s'agissant d'améliorer et de protéger l'état de droit, de préserver des relations de confiance entre les communautés de l'ensemble du Kosovo et de promouvoir ainsi le développement, la paix et la sécurité au Kosovo.

Enfin, nous pensons que toutes les parties doivent continuer d'agir conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le cadre de la résolution 1244 (1999) et des accords existants, afin de trouver, par le dialogue, une solution pacifique et durable qui profite à tous.

Une fois de plus, la République de Guinée équatoriale réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République de Serbie, et se félicite des efforts qu'elle continue de déployer pour faciliter un règlement inclusif, pacifique et politique de cette situation. Nous encourageons la MINUK à continuer de réaliser ses objectifs et priorités afin de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo. Par ailleurs, nous saluons l'appui qu'elle apporte à toutes les communautés au Kosovo et à tous les acteurs régionaux et internationaux.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : À mon tour, je remercie M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), ainsi que M. Miguel de Serpa Soares, Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, pour leurs exposés éclairants. Je salue la participation à cette séance du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Serbie, ainsi que celle de l'Ambassadrice du Kosovo auprès des États-Unis d'Amérique.

La Côte d'Ivoire note avec préoccupation l'absence de progrès significatifs dans le dialogue entre Pristina et Belgrade. Ce dialogue devait ouvrir la voie à un règlement définitif de la question du Kosovo et induire la réconciliation entre les deux pays. Nous sommes par conséquent inquiets face à la persistance des tensions qui ne concourent guère à dissiper le climat de méfiance entre la Serbie et le Kosovo. *À contrario*, elles pourraient même constituer le ferment d'une détérioration plus grande de la situation sociopolitique et sécuritaire entre les deux pays, et plus largement dans les Balkans. Mon pays appelle donc les parties serbe et kosovare à œuvrer de manière responsable et de bonne foi à la préservation des acquis, par la poursuite du dialogue, notamment sous l'égide de l'Union européenne. De ce point de vue, la nécessité d'adresser les questions des tarifs douaniers

ainsi que l'immunité des fonctionnaires de l'ONU me paraît urgente.

Le maintien et même le renforcement de la stabilité actuelle doivent être la priorité absolue de la communauté internationale et doivent justifier les efforts inlassables déployés par les Nations Unies et tous les acteurs institutionnels pour la normalisation de la situation entre Belgrade et Pristina. C'est pourquoi mon pays accueille avec satisfaction la volonté exprimée par les Présidents Aleksandar Vučić et Hashim Thaçi de poursuivre l'indispensable dialogue en juillet prochain à Paris.

La Côte d'Ivoire est convaincue qu'aucun obstacle, aussi complexe soit-il, n'est insurmontable dans le différend entre le Kosovo et la Serbie si les deux parties s'engagent résolument et de bonne foi dans la voie du dialogue pour élaborer des compromis hardis, gage de paix et de stabilité pour leurs peuples et pour les Balkans.

Elle estime que l'Union européenne, dont elle voudrait par ailleurs saluer les efforts de médiation, doit continuer à prendre une part prépondérante dans ce dossier, s'agissant notamment des actions de diplomatie préventive à mettre en œuvre en vue d'une normalisation durable des relations entre le Kosovo et la Serbie.

Dans la perspective d'une application intégrale de l'Accord de Bruxelles, mon pays voudrait saisir l'opportunité de la présente séance du Conseil pour réitérer son appréciation du travail remarquable accompli par le personnel de la MINUK, en appui aux efforts du Gouvernement kosovar. Il voudrait ici réitérer son plein appui au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, pour son remarquable engagement personnel. L'appui de la MINUK est en effet indispensable en ce qu'il pourrait être de nature à s'imposer comme un véritable catalyseur des actions orientées vers la réconciliation entre les différentes communautés, condition *sine qua non* pour un retour à la coexistence pacifique entre le Kosovo et la Serbie. À cette fin, il est bon de noter et de reconnaître à leur juste valeur l'initiative tendant à promouvoir l'apprentissage des langues albanaise et serbe dans les deux communautés ainsi que la tenue de la troisième Assemblée de la jeunesse des Nations Unies au Kosovo. Les différentes autres initiatives en direction des femmes et des jeunes, entre autres, méritent également d'être saluées.

La Côte d'Ivoire encourage par ailleurs les autorités kosovares à poursuivre leur entreprise

d'instauration de l'état de droit et de lutte contre la corruption et l'impunité. Dans le même ordre d'idées, elle voudrait se féliciter de la présence remarquable de la mission « État de droit » de l'Union européenne au Kosovo, qui contribue à la construction d'institutions multiethniques, transparentes et démocratiques dans ce pays depuis 2008.

À l'instar des peuples et des États qui émergent d'un conflit particulièrement violent comme celui qui a agité la région des Balkans dans les années 90, les stigmates et les divergences profondes mettent du temps à s'estomper. Les relations entre la Serbie et le Kosovo en sont la parfaite illustration. Ces deux entités souveraines se doivent, cependant, d'accepter d'entretenir des rapports de bon voisinage, et devraient réciproquement créer les conditions de la paix et de la stabilité durable entre leurs pays en particulier, et dans les Balkans en général, pour le bonheur de leurs peuples respectifs.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance.

Nous remercions M. Tanin pour le travail louable que lui et son équipe effectuent, ainsi que M. João Miguel Ferreira de Serpa Soares, M. Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et l'Ambassadrice Çitaku, de leur présence parmi nous aujourd'hui.

La République dominicaine observe avec préoccupation la poursuite des tensions entre Belgrade et Pristina. Il est essentiel dans cette situation que les parties honorent les engagements pris au titre de la Déclaration de Bruxelles et concernant la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil. Nous les exhortons à assouplir leurs positions et à s'efforcer de reprendre les négociations aux fins de normaliser leurs relations, et demandons que ces négociations se poursuivent sous l'égide de l'Union européenne qui, en tant que facilitateur, continue de jouer un rôle fondamental dans ce processus. Il convient de saluer le rôle essentiel joué par l'ONU pour contribuer à la paix et au renforcement des institutions sur le terrain, essentiellement par l'intermédiaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Nous faisons écho à l'appel lancé par le Secrétaire général pour demander aux parties de s'abstenir de toute rhétorique incendiaire et de tout acte de provocation

pouvant rendre difficile la poursuite du dialogue. La République dominicaine invite les dirigeants kosovars et serbes à agir en faveur du présent processus, parce qu'il requiert une volonté politique ferme pour accélérer les négociations. Cela implique l'obligation de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui pourraient ralentir les progrès dans la mise en œuvre des engagements. À cet égard, le maintien de l'augmentation des droits de douane sur les produits provenant de Serbie et de Bosnie-Herzégovine est, à notre sens, une action qui non seulement entrave le commerce, mais aussi nuit aux pourparlers de paix.

Nous applaudissons à la rencontre du 29 avril à Berlin, qui a eu lieu dans le cadre du Sommet des dirigeants des Balkans, convoquée par l'Allemagne et la France. Il est encourageant que Pristina et Belgrade aient fait part à cette occasion de leur intention d'aller de l'avant dans la mise en œuvre des accords existants et de participer de manière constructive au processus de normalisation des relations dans le format actuel. Nous prenons note de l'initiative d'organiser une autre rencontre, au début de juillet à Paris, et nous l'appuyons.

Nous soulignons la nécessité de poursuivre les efforts visant à intégrer les différents secteurs de la société dans le processus politique en cours. À cet égard, nous saluons les initiatives et les rencontres organisées par la MINUK, en collaboration avec ONU-Femmes et l'Union européenne, afin de permettre et de promouvoir une plus grande participation et autonomisation des femmes, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. De même, nous nous félicitons des activités menées pour promouvoir l'intégration des jeunes dans la dynamique de renforcement de la confiance et de promotion de la paix. À cet égard, nous voudrions féliciter la MINUK et l'UNICEF d'avoir organisé, en avril, la troisième Assemblée annuelle de la jeunesse au Kosovo, dans le cadre de la stratégie-cadre pour les jeunes, la paix et la sécurité. Nous voudrions aussi saluer l'appui de l'Équipe des Nations Unies, du Représentant spécial et de tous les collaborateurs, qui ont travaillé de concert pour que les jeunes puissent adhérer aux processus de prise de décisions, aux initiatives en faveur du dialogue intercommunautaire et à la promotion de la réconciliation politique et sociale.

La République dominicaine salue l'incidence positive d'une justice impartiale au Kosovo, car elle augmente effectivement la confiance de la population dans les institutions officielles. Dans ce contexte, nous pensons qu'il importe que se poursuivent les efforts

visant à créer des mécanismes qui garantissent le respect et le plein exercice des droits des citoyens. Cela implique que la justice soit en mesure d'apporter une réponse opportune et efficace aux victimes de violences sexuelles et aux rescapé(e)s de violences sexuelles liées au conflit.

En ce qui concerne les événements du 28 mai, dans lesquels deux membres du personnel de la MINUK ont été détenus durant une opération de police, nous espérons que la lumière sera faite en temps opportun sur ce qui s'est passé et que la vérité éclatera pour que des mesures pertinentes soient prises.

Nous soulignons l'importance de renforcer l'état de droit au Kosovo. C'est pourquoi nous nous félicitons des mesures et des dispositions prises pour garantir le plein respect et la protection des droits de l'homme. Nous saisissons cette occasion pour saluer le travail accompli par la Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, par le biais de ses piliers Suivi et Opérations. À cet égard, nous saluons les efforts que déploie la Mission pour faciliter la mise en œuvre des accords sur la liberté de circulation, ainsi que le soutien fourni aux chambres spécialisées et au Bureau du Procureur. Nous nous félicitons de la reprise des recherches pour retrouver les personnes disparues et, dans le même temps, nous condamnons toute tentative de faire obstacle à la conduite de ces tâches.

Enfin, nous réaffirmons notre appui et notre reconnaissance au travail qu'effectuent la MINUK, la Force de paix au Kosovo, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe aux fins d'une consolidation de la paix durable au Kosovo.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Nous avons suivi les derniers développements dans le nord du Kosovo avec une certaine préoccupation. Nous soutenons pleinement la nécessité de lutter contre la corruption et le crime organisé, qui fait partie de l'agenda des réformes du Kosovo. Nous réitérons l'importance de respecter les règles de l'état de droit dans ces efforts. Il est important que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies du Kosovo (MINUK) puisse poursuivre sa mission, dans le respect de son mandat, sans contraintes et en toute indépendance.

Nous attendons les résultats de l'enquête interne de la MINUK afin de faire toute la clarté sur l'incident du 28 mai. Je remercie le Conseiller juridique, M. Miguel

de Serpa Soares, de nous avoir rappelé les règles qui régissent l'immunité de son personnel.

Ces développements sont malheureusement révélateurs d'un climat de méfiance entre les deux parties. Il est important que les parties s'abstiennent de toute action ou déclaration susceptible de provoquer des tensions. Dans ce cadre, nous réitérons notre appel aux autorités kosovares pour qu'elles suppriment les droits de douane de 100 % sur les produits en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine.

L'avenir de la Serbie et du Kosovo se situe au sein de l'Union européenne et passe par la voie du dialogue. Nous nous réjouissons de la rencontre qui a eu lieu entre les dirigeants serbes et kosovars à Berlin, et nous appelons les deux parties à saisir l'opportunité offerte par la prochaine réunion en juillet, à Paris, afin de reprendre le dialogue mené sous l'égide de l'Union européenne. Nous espérons que les dirigeants serbes et kosovars feront preuve du courage politique nécessaire.

Il est important que les parties mettent en œuvre tous leurs engagements pris précédemment dans le cadre du dialogue afin de créer un climat propice à la normalisation de leurs relations. La conclusion d'un accord global et juridiquement contraignant sur la normalisation des relations est le seul moyen de régler durablement le différend entre les deux parties et de garantir la stabilité régionale. Un tel accord conditionne par ailleurs l'intégration européenne de la Serbie et du Kosovo.

Nous encourageons la participation des femmes tant dans le processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina que dans le processus politique kosovar. Il est important d'inclure les femmes dans les différentes étapes du processus de prise de décisions, et également de prendre en compte leurs besoins. Leur participation est indispensable pour arriver à une paix juste et durable, ainsi qu'à la réconciliation. Nous nous félicitons des efforts de la MINUK et d'ONU-Femmes à cet égard.

Depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999) il y a 20 ans, le Kosovo a réalisé des progrès considérables grâce à la présence de la communauté internationale. Les Nations Unies et la MINUK en particulier ont joué un rôle essentiel en ce sens. L'Union européenne, que la Serbie et le Kosovo aspirent à rejoindre, a également contribué de manière significative à travers la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo. Nous pensons qu'il est important que la

communauté internationale contribue à créer les conditions en vue d'une normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, et le Secrétaire général adjoint, M. de Serpa Soares, pour leurs exposés d'aujourd'hui. Je remercie également le Vice-Premier Ministre Dačić et l'Ambassadrice Çitaku pour leurs déclarations au Conseil de sécurité.

Étant donné qu'il s'agit de la deuxième des trois séances que nous consacrerons cette année à ce sujet – l'année prochaine n'en comptera que deux –, je tiens à dire que, selon nous, cette réduction opportune témoigne de la stabilité de la situation sur le terrain, ce qui permet au Conseil de se consacrer à d'autres questions.

En ce qui concerne la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, la Pologne voudrait demander à nouveau qu'un examen stratégique de la Mission soit effectué. Onze années se sont écoulées depuis le dernier examen stratégique. Il va sans dire qu'il est nécessaire de réévaluer l'avantage comparatif de la Mission. À ce stade, nous voudrions également exprimer notre reconnaissance et notre appui au rôle de la Force internationale de sécurité au Kosovo et de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, ainsi qu'aux autres organisations internationales au Kosovo, pour les efforts qu'elles consentent afin de promouvoir un environnement sûr et la primauté du droit.

Je voudrais formuler les remarques suivantes au sujet de la situation globale au Kosovo.

La normalisation des relations entre Belgrade et Pristina est de loin la question la plus importante. C'est la clef non seulement pour libérer le potentiel des deux pays sur la voie de l'intégration européenne, mais aussi pour assurer la stabilité de l'ensemble de la région. Nous exhortons vivement le Kosovo et la Serbie à prendre exemple sur la Grèce et la Macédoine du Nord, qui ont réglé leur différend de longue date par la voie des négociations. Nous souhaitons que le dialogue facilité par l'Union européenne reprenne véritablement, et nous invitons les deux parties à maintenir leur engagement à parvenir à un accord juridiquement contraignant sur la normalisation totale de leurs relations. Dans ce contexte, nous encourageons le Kosovo à lever les droits de douane punitifs sur les marchandises en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine, et nous encourageons

également la Serbie à cesser toute activité visant à saper le statut du Kosovo au niveau international. Nous demandons aux deux parties de faire preuve de bonne volonté et d'ouverture.

En ce qui concerne la situation au Kosovo, nous saluons les progrès accomplis sur la voie de la réforme et du renforcement de l'état de droit. Nous prenons également note avec satisfaction des efforts visant à lutter contre la corruption, la criminalité organisée et l'extrémisme violent.

Beaucoup a déjà été fait, mais il reste encore beaucoup à faire. Les améliorations apportées au cadre juridique doivent s'accompagner de changements dans la culture politique. Il incombe aux élites politiques de poursuivre leurs efforts afin de créer un environnement juste et sans exclusive et de jeter les bases solides de la prospérité future de tous les citoyens.

Pour terminer, je tiens à indiquer que la Pologne estime que le Kosovo est tout à fait capable de prendre en main son avenir, et nous sommes prêts à lui apporter notre concours dans cet effort et à partager notre expérience, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance, et nous remercions M. Zahir Tanin, ainsi que le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, M. João Miguel Ferreira de Serpa, pour leurs exposés importants. De même, nous souhaitons la bienvenue au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, et à l'Ambassadrice Vlora Çitaku.

Le Pérou est conscient que des progrès majeurs ont été réalisés au cours des 11 dernières années en vue d'améliorer la situation au Kosovo. Toutefois, les réformes politiques et économiques ne suffisent pas pour garantir de réels progrès et la prospérité du pays; des mécanismes de dialogue et de réconciliation sont également nécessaires. À cet égard, nous sommes préoccupés par la forte montée des tensions entre les différentes composantes de la classe politique, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2019/461), qui a des répercussions sociales déplorables. Les dirigeants politiques sont appelés à montrer l'exemple en donnant la priorité à l'intérêt général, contribuant ainsi à renforcer la confiance et les relations de bon voisinage.

À cet égard, nous considérons que la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina est impérative. À cette fin, nous appelons les parties à

honorer les engagements qu'elles ont pris en vertu de la résolution 1244 (1999) et de l'Accord de Bruxelles, et nous leur demandons de prendre, de manière constructive et de bonne foi, les mesures nécessaires pour la reprise du dialogue facilité par l'Union européenne.

De surcroît, nous sommes convaincus qu'il est essentiel de respecter et de renforcer l'état de droit et la légitimité des institutions. Par conséquent, nous mettons en exergue le travail accompli par la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, ainsi que le rôle joué par les Chambres spécialisées à l'appui de cette tâche. À cet égard, nous nous félicitons des audiences judiciaires en cours, de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal et des initiatives visant à lutter contre la corruption et la criminalité organisée, conformément à la loi, aux droits de l'homme et aux normes et accords internationaux. À cet égard, nous regrettons l'incident du 28 mai impliquant un fonctionnaire de la Mission d'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et nous attendons avec intérêt que les faits soient rapidement élucidés. Le Pérou affirme qu'il incombe aux gouvernements de respecter l'immunité des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, et auxdits fonctionnaires d'agir en toute impartialité dans l'exercice de leurs fonctions.

D'un autre côté, nous tenons à saluer les initiatives prises par la MINUK, en coordination avec les entités du système des Nations Unies, en matière de promotion des droits de l'homme, d'autonomisation des jeunes, d'égalité des sexes, de protection des enfants et de dialogue intercommunautaire. Tout cela doit s'accompagner de la pleine reconnaissance de la diversité ethnique, religieuse et culturelle de la population et de la mise en place de garanties à cet égard, y compris s'agissant du plein respect des droits linguistiques des minorités, du retour des déplacés dans la sécurité et la dignité et de la protection du patrimoine historique et culturel.

Nous souhaitons, pour terminer, remercier la MINUK, la Force internationale de sécurité au Kosovo, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les autres organisations internationales attachées à l'action commune visant à consolider une paix durable au Kosovo.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, à la séance d'aujourd'hui et partageons ses graves préoccupations au sujet de la situation au Kosovo. Nous remercions M. Zahir

Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de son exposé instructif sur la situation au Kosovo. Nous partageons globalement son évaluation. Nous remercions également M. de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique pour les éclaircissements qu'il a fournis. Nous avons également écouté avec attention la déclaration de M^{me} Vlora Çitaku, mais n'avons franchement aucun motif de la remercier si ce n'est pour sa démonstration éloquente de mensonges, insinuations et fantasmes historiques incitant à la haine et qui ne sont pas dignes de la salle du Conseil de sécurité. Et ce, alors qu'elle pourrait simplement s'excuser pour les actes de banditisme de ses compatriotes, ce que nous étions nombreux à attendre, pour être honnêtes.

Bien que les événements survenus le 28 mai dans le nord du Kosovo n'aient pas été inclus dans le rapport du Secrétaire général sur la situation au Kosovo (S/2019/461) dont nous sommes saisis, nous pensons qu'il était tout à fait logique qu'ils soient au cœur de la séance d'aujourd'hui, vu l'illégalité par trop flagrante des actions scandaleuses des autorités du Kosovo. Au prétexte spécieux de lutter contre la criminalité organisée, les forces spéciales de police des Albanais du Kosovo ont envahi des municipalités serbes dans le nord du Kosovo. Il en a résulté 28 arrestations, pour l'essentiel des policiers serbes. Mikhaïl Krasnoshchekov, ressortissant de la Fédération de Russie et membre du personnel de la MINUK, a été passé à tabac et détenu alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions. M^{me} Çitaku vient de nous fournir une version complètement absurde des actions de M. Krasnoshchekov, dont Pristina n'a même pas pris la peine d'écrire le nom de famille correctement. Supposément, il avait coupé des arbres pour construire des barricades, avait ensuite soigneusement placé sa tronçonneuse dans son coffre, et se tenait devant les barricades, où il a refusé de s'exécuter lorsqu'on a exigé de voir son badge de la MINUK. Elle-même croit-elle à ces inepties? J'ai cru comprendre qu'une enquête était en cours, mais j'ai deux questions à poser à M. Tanin. M. Krasnoshchekov a-t-il présenté son badge de la MINUK, et a-t-il été passé à tabac? M^{me} Çitaku vient de prétendre que rien de tout cela ne s'était produit. Cependant, nous avons un grand nombre de photographies qui prouvent le contraire. D'ailleurs, nombre de vidéos sur Internet montrent à quel point les forces spéciales de police du Kosovo agissent avec brutalité et n'ont que faire des lois. Je serais reconnaissant d'obtenir des réponses.

Je voudrais rappeler au Conseil que, dans le cadre du dialogue qui s'est tenu entre Belgrade et Pristina avec la participation et le soutien de l'Occident, il a été convenu que l'unité spéciale de police du Kosovo, qui est équipée d'armes d'épaule, n'entrerait pas dans les zones du nord où vivent les Serbes. Il s'agissait d'une sorte d'accord tacite informel. Pourtant, ces dernières années, ces incursions se sont produites à plusieurs reprises, avec la connivence de la Force internationale de sécurité au Kosovo, que le Conseil de sécurité a chargée d'assurer la paix et la sécurité au Kosovo. Nous considérons ces actes comme intentionnels, délibérés et provocateurs. Les autorités de Pristina ne nous ont pas habitués à un tel zèle dans leur lutte contre la criminalité, et le moment de l'attaque n'a rien d'accidentel. En l'occurrence, à la veille des événements, le Président serbe Aleksandar Vučić avait déclaré au Parlement être disposé à œuvrer à une solution de compromis pour la question du Kosovo. Toutefois, les autorités albanaises du Kosovo ont voulu de montrer qu'elles étaient déjà aux affaires dans le nord. Soit dit en passant, la semaine précédente à peine, les partis serbes avaient remporté une victoire majeure contre les partis albanais lors des élections municipales. Cette tentative de prendre légalement le contrôle du nord ayant échoué, elles ont opté pour la deuxième voie, à savoir la force.

Dans les Balkans, on se souvient très bien des événements des années 90. Il suffirait d'une parole ou d'un geste imprudent pour provoquer de nouvelles effusions de sang et pour que le conflit qui couve reprenne de plus belle. Pourquoi fallait-il sciemment provoquer une telle situation? Les bailleurs de fonds occidentaux du Kosovo ont pour ainsi dire balayé d'un revers de main cet acte agressif, qui implique une violation grossière et préméditée de l'immunité d'un membre du personnel des Nations Unies. Aujourd'hui, nos collègues des États-Unis n'ont même pas réussi à dire quelques mots pour défendre l'immunité des agents des Nations Unies, alors même que Pristina, par la voix de M^{me} Çitaku, venait de dire sans ambiguïté qu'elle n'avait pas l'intention de respecter l'immunité des Nations Unies à l'avenir. Cette érosion risque d'avoir de graves conséquences aussi bien pour l'Organisation que pour ses membres. Je pense que nous en avons tous bien conscience. Si nous ne faisons rien maintenant, le personnel des Nations Unies dans d'autres régions du monde pourrait se retrouver dans une situation similaire à l'avenir, et il sera alors trop tard pour invoquer les normes universelles de la diplomatie.

Pristina a lancé une campagne de propagande contre l'ONU et contre la Russie. Ses motivations sont claires : premièrement, discréditer la MINUK et la faire fermer, et deuxièmement, affirmer à tout prix le prétendu statut d'État du Kosovo. Le soi-disant Ministère des affaires étrangères du Kosovo a déclaré que M. Krasnoshchekov était *persona non grata*. Comme on l'a déjà souligné aujourd'hui, cette procédure ne s'applique pas au personnel des Nations Unies et ne peut être utilisée par les États que dans le cadre de leurs relations bilatérales. Et même dans de telles circonstances, les Kosovars n'ont aucun droit de prendre une telle mesure parce qu'ils n'ont pas de personnalité juridique internationale propre. Manifestement, la compréhension des subtilités du droit international n'est pas le point fort des responsables kosovars.

La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo nous a conseillé de confier l'enquête sur cet incident à la même police kosovare qui, d'après ce que nous comprenons, était à l'origine de l'incident. Proposer de rechercher la vérité auprès de la police hors-la-loi du Kosovo, qui a sciemment violé toutes les normes écrites et non écrites en passant à tabac un membre du personnel des Nations Unies et s'est ensuite attelée à donner une fausse image des événements, avec le soutien et la participation des plus hautes autorités du Kosovo, relèverait d'une farce risible. Cela discrédite le rôle de l'Union européenne au Kosovo et ses affirmations selon lesquelles elle contribue à y assurer l'état de droit.

Je tiens à souligner que ce n'est pas la première fois qu'un membre russe du personnel de la MINUK est la cible d'une provocation. Un bénévole russe de la MINUK avait déjà été détenu par la police kosovare sous de faux prétextes. Et maintenant, le prétendu Ministère des affaires étrangères du Kosovo demande au Secrétaire général de réduire la présence des Nations Unies, qui, paraît-il se discrédite, et de procéder l'examen tant évoqué de la Mission. Il s'agit là des maillons d'une même chaîne. Les représentants de certains États, membres permanents du Conseil de sécurité, usent des mêmes tactiques en coulisses que le Secrétariat, et nous en sommes conscients. Les histoires fabriquées de toutes pièces, sans aucun fondement dans la réalité, au sujet des prétendus espions russes sont à la mode en ce moment à l'Ouest. Nous rejetons vigoureusement ces manœuvres sans scrupules. Les mandats des missions de maintien de la paix doivent être examinés à la table du Conseil de sécurité, et non réécrits dans les couloirs.

L'indulgence de longue date de l'Ouest envers les autorités de Pristina a enhardi ces dernières à désobéir ouvertement à leurs parrains. Le soi-disant Gouvernement albanais du Kosovo, dirigé par Ramush Haradinaj, s'entête à exacerber la crise et refuse manifestement d'engager un dialogue de fond. Les appels de Bruxelles à la normalisation des relations, adressés, on ne sait pour quelle raison, aux deux parties, ne font que renforcer un camp dans le sentiment que tout lui est permis, le poussant à adopter des positions maximalistes, sans possibilité de compromis. Les droits de douane de 100 % sur les marchandises en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine imposés par le Kosovo en novembre dernier sont toujours en vigueur. Dans le même esprit, la résolution sur le « génocide serbe », adoptée le 16 mai par l'Assemblée du Kosovo, n'est, selon nous, qu'une incitation à la haine entre les deux peuples. Tout cet enchaînement d'actes antisébes a pour but de sortir le Kosovo de l'impasse politique interne permanente dans laquelle il se trouve et traduit les divisions entre clans qui existent à Pristina, dont les représentants de différentes forces politiques albanaises du Kosovo ont eux-mêmes parlé ouvertement.

Nous continuons d'insister sur le fait que la décision du 14 décembre 2018 prise par le soi-disant Parlement de transformer la Force de sécurité du Kosovo en une armée à part entière constitue une violation flagrante de la résolution 1244 (1999), qui exige clairement que tous les groupes armés albanais du Kosovo soient démilitarisés et autorise uniquement la présence des forces internationales sur le territoire du Kosovo. Nous notons le manque de transparence dans les activités du camp Bondsteel, la base militaire de l'OTAN au Kosovo. Quelle est la véritable raison d'être de cette base? Serait-ce un moyen furtif d'intégrer le Kosovo à l'OTAN?

La position de la Russie sur le règlement de la question du Kosovo est bien connue : nous appuyons Belgrade et Pristina dans la recherche d'une solution viable et mutuellement acceptable fondée sur la résolution 1244 (1999). À notre avis, forcer une prétendue normalisation définitive entre Belgrade et Pristina et la lier à des échéances artificielles est contre-productif. Une solution durable au problème du Kosovo n'est pas possible sans l'aval non seulement des parties concernées mais aussi du Conseil de sécurité, car il s'agit d'une question qui relève du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il n'y a pas d'autre choix que le dialogue entre Belgrade et Pristina. À cet égard, nous voudrions rappeler au Conseil l'accord

clef conclu dans ce cadre sur la formation d'une l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo, que les autorités albanaïses du Kosovo sabotent depuis les six dernières années. La mise en œuvre de cette disposition essentielle du Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie, signé à Bruxelles le 19 avril 2013, est un indicateur crucial de la possibilité de futures discussions de fond. Nous appelons l'attention du Secrétariat sur la nécessité de suivre attentivement l'évolution de la situation, qui, comme je l'ai dit, requiert une surveillance étroite de la part de la communauté internationale.

Il est également clair pour nous, après la séance d'aujourd'hui, que ceux qui, en dépit du bon sens et de la détérioration de la situation sur le terrain, insistent pour réduire le temps alloué à l'examen de la question du Kosovo au Conseil de sécurité sont totalement ridiculisés. Notre débat a une fois de plus confirmé que sans l'attention soutenue du Conseil de sécurité, les autorités albanaïses du Kosovo finiront par être totalement convaincues de leur impunité et persuadées qu'elles peuvent faire comme bon leur semble, ce qui risque d'entraîner la région dans un nouveau conflit sanglant. Et cela, ni les membres du Conseil, ni les dirigeants de la Serbie, ni les États voisins ne le veulent.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Koweït.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Zahir Tanin de son exposé et M. Ferreiro de Serpa Soares de ses éclaircissements concernant l'incident survenu le 28 mai dans le nord du Kosovo. Je souhaite également la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et à M^{me} Vlora Çitaku, Ambassadrice du Kosovo aux États-Unis, et les remercie de leurs déclarations.

Nous suivons avec préoccupation la montée des tensions entre Belgrade et Pristina, qui risque de compromettre les perspectives de reprise d'un dialogue productif entre les deux parties. Nous les exhortons à s'abstenir de tout discours incendiaire ou acte de provocation qui pourrait remettre en cause les progrès réalisés. Nous appelons Belgrade et Pristina à faire preuve de retenue, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour calmer la situation, à désamorcer les tensions et à surmonter les obstacles tout en faisant preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir

à un accord global, à même de garantir les conditions propices à la reprise du dialogue et à la normalisation complète des relations entre les deux parties.

Nous suivons également avec préoccupation l'évolution récente de la situation dans le nord du Kosovo, en particulier dans la municipalité de Zubin Potok, à la suite de l'application par la police du Kosovo d'une décision de justice ordonnant de perquisitionner et surveiller un certain nombre de sites dans tout le Kosovo dans le cadre des efforts de lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Cette opération a conduit à l'arrestation d'un membre du personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), fonctionnaire que le Gouvernement du Kosovo a depuis déclaré *persona non grata*. Nous soulignons à cet égard l'importance de respecter l'immunité diplomatique du personnel des Nations Unies, conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Nous insistons également sur l'importance de la neutralité du personnel des missions des Nations Unies et le fait qu'il doit s'acquitter fidèlement de son mandat.

Le dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne à Bruxelles reste le meilleur cadre pour régler toutes les questions en suspens entre les deux parties. C'est le moyen approprié pour parvenir à des solutions consensuelles, justes et durables. Nous nous félicitons également du sommet organisé à Berlin en avril par l'Allemagne et la France dans le but d'encourager les deux parties à reprendre le dialogue et à appliquer tous les accords existants.

Nous accueillons positivement les mesures prises récemment par les autorités du Kosovo pour lutter contre la corruption, notamment en créant une unité antifraude chargée de promouvoir l'engagement de poursuites effectives en ce qui concerne la corruption et la criminalité organisée. Nous nous félicitons par ailleurs des efforts actuellement déployés par la MINUK, en coopération avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et en partenariat avec les acteurs locaux et internationaux, pour mettre en œuvre les recommandations du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, tenu en mai 2018 à l'appui du renforcement de la confiance entre les communautés. Il importe que la communauté internationale poursuive ses efforts pour exhorter Pristina et Belgrade à surmonter leurs divergences et à parvenir à des solutions de compromis, justes, durables et acceptables par les deux parties, qui

aideront à jeter les bases de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Tanin pour qu'il réponde à la question posée par le représentant de la Fédération de Russie.

M. Tanin (*parle en anglais*) : Avant de répondre à la question, je voudrais remercier tous les membres du Conseil qui ont exprimé leur appui au travail de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et à son personnel en cette période difficile. J'apprécie vraiment.

Deuxièmement, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. de Serpa Soares, de sa présence et de la décision qui a été prise de demander sa participation, ce qui est très important à mes yeux, car cela définit le cadre dans lequel s'inscrit notre statut. Il peut être très utile, non pas dans ce contexte mais dans d'autres, que tous les membres du Conseil de sécurité examinent des questions telles que l'immunité et d'autres dont il a parlé.

En ce qui concerne la question posée par le représentant de la Fédération de Russie, je voudrais réaffirmer que tant que le processus d'établissement des faits est en cours, nous ne ferons aucun commentaire sur les détails d'une enquête en cours. C'est une chose que je dois respecter. Toutefois, je tiens à assurer le représentant de la Fédération de Russie et les autres membres du Conseil que cet examen des faits ou cette enquête interne – quel que soit le nom qu'on lui donne – sera complet et exhaustif.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de l'Allemagne a demandé à faire une autre déclaration.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais juste faire très brièvement une observation sur ce qu'a dit notre collègue russe. Je tiens à signaler que j'ai trouvé ses remarques sur l'Union européenne, l'OTAN et les États qui soutiennent le Kosovo, ainsi que sur l'histoire du conflit en 1998 et 1999, malheureuses, particulièrement peu utiles et en partie insultantes. Je ne veux pas descendre à ce niveau, et je m'abstiendrai donc de rentrer dans les détails.

La séance est levée à 13 h 25.